DEJANS AVOCATS
Société d'Avocats au Barreau de SENLIS
17, avenue Foch
60300 SENLIS
Tél. 03.44.53.00.23
Mail : contact@dejans-avocats.com

Cour d'Appel d'AMIENS

Tribunal Judiciaire
02100 SAINT QUENTIN

TOME 2

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Poursuivant : **Société LE CREDIT LYONNAIS dont le siège social est sis 18 Rue de la République – 69000 LYON, agissant poursuites et diligences de son mandataire la société CREDIT LOGEMENT, dont le siège social est sis 50 Boulevard de Sébastopol – 75003 PARIS**

Partie saisie :

AVOVENTES

Cahier des conditions de vente déposé le :
Audience d'Orientation fixée à la date du : **22 avril 2026**

TH-Diag
Contrôle et Diagnostics Immobiliers
13 rue Henri Poizot 02790
SERAUCOURT-LE-GRAND
Portable : 06 30 69 98 76
Email : th-diag@orange.fr

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE D'IMMEUBLE(S) A USAGE D'HABITATION

RAPPORT DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE D'IMMEUBLE(S) A USAGE D'HABITATION

La présente mission consiste à établir un Etat des installations électriques à usage domestique conformément à la législation en vigueur :

Article L134-7 et R 134-10 à R134-13 du code de la construction et de l'habitation, Décret n° 2008-384 du 22 avril 2008 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 (Article 3-3). Décret 2016-1105 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les logements en location. Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.

N° de dossier : **14173**

Date de création : 05/02/2026
Date de visite : 05/02/2026

Limites de validité vente : 04/02/2029
Limites de validité location : 04/02/2032

1 - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Département : 02680 - Commune : DALLON
Adresse (et lieudit) : 9 bis rue de DALLON
Type d'immeuble : Habitation sur un niveau
Référence(s) cadastrale(s) : Non communiquée(s) Lot(s) de copropriété : NC
Bâtiment : Etage : Rez de chaussée Appartement : Non
Description : Habitation sur un niveau.
Année de construction du local et de ses dépendances : Avant 1948
Année de réalisation de l'installation d'électricité : Non communiqué
Distributeur/fournisseur d'électricité : ENEDIS Installation en service le jour de la visite : Oui

Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification

Local	Justification

2 – Identification du donneur d'ordre

Nom, prénom :
Adresse :
Qualité du donneur d'ordre (déclaratif) : Propriétaire
Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances
Nom, prénom :

3 – Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur :
Nom et prénom :
Dont les compét[illegible] par AFNOR COMPETENCES numéro de certificat de compétence : ODI/ELE/07090199 jusqu'au 21.11.2030
Nom et raison sociale de l'entreprise : TH-DIAG
Adresse de l'entreprise : 13, Rue Henri Poizot 02790 SERAUCOURT LE GRAND
N° SIRET : 504557547 00024
Désignation de la compagnie d'assurance : AXA FRANCE SAVOYEN 88 Boulevard richelieu 02100 Saint-Quentin
N° de police et date de validité : 10272872104 jusqu'au 13.01.2027

4 – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5 – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

☐ 1 – Appareil général de commande et de protection et son accessibilité
☑ 2 – Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
☑ 3 – Dispositif de protection contre les surintensités adaptées à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
☑ 4 – La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
☑ 5 – Matériels électriques présentent des risques de contacts directs avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs
☑ 6 – Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Installations particulières :

☐ P1, P2. Appareil d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
☐ P3. Piscine privée, ou bassin de fontaine

Informations complémentaires :

☐ IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité.

La conclusion fait état de l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.

Anomalies

☐ L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie
☑ L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Détail des anomalies identifiées et installations particulières			
Libellé des anomalies	**Libellé des mesures compensatoires (1) correctement mises en œuvre**	**Commentaires**	**Photos** Non réglementaire
L'appareil général de commande et de protection n'est pas situé à l'intérieur du logement ou un emplacement directement accessible du logement		AGCP placé à l'extérieur dans un coffret	
L'appareil général de commande et de protection est inaccessible, car nécessite l'utilisation d'une clé ou d'un outil		AGCP placé à l'extérieur dans un coffret	
La connexion à la liaison équipotentielle principale (LEP) de la structure porteuse du bâtiment ou d'au moins une canalisation métalliques de gaz, d'eau, de chauffage central ou de conditionnement d'air n'est pas réalisée (mesure de continuité > à 2 Ohms)		Absence de LEP (valeur supérieur à 2 Ohms)	
La section du conducteur principal de protection (ou dérivation individuelle de terre en immeuble collectif d'habitation) est insuffisante		Section insuffisante	
Au moins un circuit ne comporte pas de conducteur de protection relié à la terre (absence ou continuité > à 2 Ohms)	Présence d'un DDR 30 mA en état de fonctionnement, en protection des circuits des socles de prises de courant ou des circuits de l'installation non relié à la terre, ou que la mesure de continuité du conducteur de protection est supérieure à 2 Ohms	Circuit repéré	
Le courant d'au moins un dispositif de protection contre les surintensités n'est pas adapté à la plus petite section et la composition des conducteurs qu'il protège.		Section insuffisante (pontage et assignement)	
La section d'au moins un conducteur de neutre n'est pas adaptée au courant de chaque dispositif de protection protégeant les conducteurs de phase correspondant (cas notamment des neutres communs)		Circuit repéré	
La continuité de la liaison équipotentielle supplémentaire entre les éléments conducteurs et les masse du dispositif est supérieure à 2 Ohms	Pour les huisseries, les receveurs, ou canalisations de vidange devant être connectés à la LES, la résistance d'isolement avec un élément effectivement relié à la LES > 500 KOhms et au moins un dispositif de protection différentiel à haute sensibilité 30 mA protège l'ensemble de l'installation électrique	Valeur supérieur à 2 Ohms	
Le niveau de protection électrique et le matériel est inadapté aux zones définies dans les locaux contenant une baignoire ou une douche		Appareillage en zone	
Au moins une enveloppe de matériel électrique est manquante, inadaptée ou en mauvais état.		Matériel repéré	
L'installation électrique présente au moins une partie active directement accessible aux personne (pour des tensions > 25 V en en alternatif et 60 V en continue)		Partie active repérée	
Au moins un conducteur isolé n'est pas protégé mécaniquement par des conduits, goulottes, plinthes ou huisseries en matière isolante ou métallique (en dehors des conducteurs en extrémité d'éclairage en plafond ou en applique)		Conducteur repéré	

L'installation électrique comprend au moins un matériel vétuste		Douille métalique	
L'installation électrique comprend au moins un matériel ou montage inadapté à l'usage (inadapté aux influences externes)		Matériel repéré	
L'installation électrique comprend au moins un conducteur actif de section inférieure à 1.13 mm²		Conducteur repéré	

(1) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

Détail des informations complémentaires	
N° article (1)	**Libellé des informations**
ICa	Ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité (< ou = à 30 mA)
ICb	Les socles de prises de courant sont de type à obturateur
ICc	Les socles de prises de courant sont de type à puits de 15 mm

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée

6 – Avertissement particulier	
Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés	**Motifs**
Présence (sauf pour les immeubles collectifs d'habitation)	Existence (non visible)

7 – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Les risques liés à une installation électrique dangereuse sont nombreux et peuvent avoir des conséquences dramatiques. Ne vous fiez pas à une installation électrique qui fonctionne. L'usure ou des modifications de l'installation ont pu rendre votre installation dangereuse. Les technologies et la réglementation évolue dans ce domaine régulièrement. Une installation en conformité il y a quelques années peut donc présenter des risques.
Voici quelques règles (non exhaustives) à respecter :

- faite lever les anomalies, indiquées dans ce rapport, par un professionnel qualifié, dans le cadre d'une mise en sécurité de l'installation
- ne jamais intervenir sur une installation électrique sans avoir au préalable coupé le courant au disjoncteur général (même pour changer une ampoule),ne pas démonter le matériel électrique type disjoncteur de branchement,
- faire changer immédiatement les appareils ou matériels électriques endommagés (prise de courant, interrupteur, fil dénudé),
- ne pas percer un mur sans vous assurer de l'absence de conducteurs électriques encastrés,
- respecter, le cas échéant, le calibre des fusibles pour tout changement (et n'utiliser que des fusibles conformes à la réglementation),
- ne toucher aucun appareil électrique avec des mains mouillées ou les pieds dans l'eau,
- ne pas tirer sur les fils d'alimentation de vos appareils, notamment pour les débrancher
- limiter au maximum l'utilisation des rallonges et prises multiples,
- manœuvrer régulièrement le cas échéant les boutons test de vos disjoncteurs différentiels,
- faites entretenir régulièrement votre installation par un électricien qualifié.

Lorsqu'une personne est électrisée, couper le courant au disjoncteur, éloigner la personne électrisée inconsciente de la source électrique à l'aide d'un objet non conducteur (bois très sec, plastique), en s'isolant soi-même pour ne pas courir le risque de l'électrocution en chaîne et appeler les secours.

Dates de visite et d'établissement de l'état
Visite effectuée le : 05/02/2026
Etat rédigé le 05/02/2026

Nom et prénom de l'opérateur

Signature de l'opérateur

AVOVENTES

8 – Explications détaillées relatives aux risques encourus
Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées
Appareil général de commande et de protection : cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.
Protection différentielle à l'origine de l'installation : ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Prise de terre et installation de mise à la terre : ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur insuffisance partielle, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Protection contre les surintensités : les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Matériels électriques présentant des risques de contact direct : les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés, ...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en oeuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
Piscine privée ou bassin de fontaine : les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Informations complémentaires
Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique : l'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.
Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrisation, au moment de l'introduction des fiches males non isolées d'un cordon d'alimentation.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée

CERTIFICAT DE COMPETENCE

AVOVENTES

ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre Assurance
▸ RCE PRESTATAIRES

ATTESTATION

SARL TH DIAG
13 RUE HENRI POIZOT
02790 SERAUCOURT LE GRAND FR

AGENT
EIRL HUGUES SAVOYEN
9 RUE DU TOUR Y VAL
2100 ST QUENTIN
Tél : 0323623264
Email : AGENCE.SAVOYEN@AXA.FR
Portefeuille : 0002013144

Vos références :
Contrat n° 10272872104
Client n° 3350273104

AXA France IARD Atteste que :

SARL TH DIAG
13 RUE HENRI POIZOT
02790 SERAUCOURT LE GRAND

est titulaire d'un contrat d'assurance N° **10272872104** ayant pris effet le **13/04/2023** et garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS RELEVANT DU DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE (DDT) :

Constat de risque d'exposition au plomb.
Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante ;
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment ;
Etat de l'installation intérieure de gaz ;
Etat des risques et pollution ;
Diagnostic de performance énergétique
Etat de l'installation intérieure d'électricité
Etat des installations d'assainissement non collectif ;
Information sur la présence d'un risque de mérule
Audit énergétique

Autres diagnostics :

Diagnostic assainissement collectif
Diagnostic Amiante en cas de projet de travaux ou de démolition

La garantie est acquise à concurrence des montants indiqués dans le tableau ci-après

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 010 euros.
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 122 057 460 RCS Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 91 122 057 460.
Opérations d'assurance et modalités de TVA : art. 261 C CGI - Sauf pour les activités permises par AXA Assurances

Contrat n° 10272872104
Client n° 3350273104

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2026** au **01/01/2027** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à ST QUENTIN le 15 janvier 2026
Pour la société :

TH-Diag
Contrôle et Diagnostics Immobiliers
13 rue Henri Poizot 02790
SERAUCOURT-LE-GRAND
Portable : 06 30 69 98 76
Email : th-diag@orange.fr

CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)

Décret 2006-474 du 25 avril 2006 – arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.
L'auteur du constat précise si l'identification des revêtements contenant du plomb dans les immeubles d'habitation construits avant le 1er janvier 1949 est réalisée :
- dans le cas de la vente d'un bien en application de l'article L. 1334-6 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, balcon, etc...) ;
- dans le cas de la mise en location de parties privatives en application de l'article L. 1334-7 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtenents extérieurs au logement (volet, portail, grille, balcon, etc...) ;
- dans le cas de travaux de nature à provoquer une altération substantielle des revêtements ou hors contexte de travaux, pour les parties communes en application de l'article L. 1334-8 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements des parties communes (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière, etc...).
La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Lorsque le constat porte sur des parties privatives, et lorsque le bien est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

N° de dossier : **14173**	Date de visite : **05/02/2026**	Date du rapport : **05/02/2026**

Renseignements relatifs au bien

Propriétaire	Photo générale (le cas échéant)	Commanditaire
Nom - Prénom : M. [redacted] Adresse : 9 Bis Rue de Dallon CP - Ville : 02680 DALLON Lieu d'intervention : 9 Bis Rue de Dallon 02680 DALLON		Nom - Prénom : M. [redacted] Adresse : 9 Bis Rue de Dallon CP - Ville : 02680 DALLON

Concerne	Nature de la mission	
☑ Parties privatives	☑ Avant-vente	Présence d'enfant mineur de - de 6 ans : Non
☐ Parties communes	☐ Avant location	
	☐ Avant travaux	Occupation du logement : Occupé

Matériel utilisé

Appareil à fluorescence X de marque	Date limite d'utilisation de la source	Nature du radionucléide	Activité à la date de chargement	N° Série	Date de chargement de la source radioactive	ASN n°	Nom du responsable de l'activité nucléaire	Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)
FONDIS	21/02/2025	57 CO	185 MBq	8524	25/08/2021	T020304 de	[redacted]	[redacted]

Conclusion

Lors de la présente mission, 63 unités de diagnostics ont été contrôlées.
Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic, contenant du plomb au-dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint). Présence de revêtements non dégradés ou non visibles ou en état d'usage contenant du plomb (classe 1 et 2), le propriétaire du bien doit alors veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nombre d'unités de diagnostic / Pourcentage associé	63/100%	37 / 58.7%	24 / 38.1%	2 / 3.2%	0 / 0.0%	0 / 0.0%

« S'il existe au moins une unité de classe 1 ou 2 insérer la phrase suivante : « Le constat met en évidence la présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations supérieures ou égale aux seuils définis par les articles L 1334-7 et L 1334-8 du Code de la Santé Publique. Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leurs dégradations futures. »
« S'il existe au moins une unité de classe 3 insérer la phrase suivante : « Le constat met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures ou égale aux seuils définis par articles L 1334-7 et L 1334-8 du Code de la Santé Publique.
En application de l'article L 1334-9 du Code de la Santé Publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée. »

Désignation du diagnostiqueur

Nom - Prénom : [redacted] N° certificat : C2756 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCC QUALIXPERT 17, Rue Borrel 80100 CASTRES	Assurance : AXA N° : 10272872104 Adresse : 55, Boulevard Richelieu CP - Ville : 02100 SAINT QUENTIN	Signature de l'auteur du constat [redacted]

Sommaire

1. **Synthèse des résultats** 3
   a. Classement des unités de diagnostic (cf tableau page 1) 3
   b. Situations de risque de saturnisme infantile 3
   c. Facteurs de dégradation du bâti 3
2. **Mission** 3
   a. Objectif de la prestation 3
   b. Références réglementaires 3
3. **Description du ou des batiments** 4
4. **Le laboratoire d'analyse éventuel** 4
5. **Tableau récapitulatif des relevés** 5
6. **Commentaires sur les informations indiquées** 8
   a. Classement des unités de diagnostic 8
   b. Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb 8
   c. Définition des facteurs de dégradation du bâti 8
7. **Signatures et informations diverses** 9
8. **Schémas** 10
9. **NOTICE D'INFORMATION** 11
10. **CERTIFICAT DE COMPETENCE** 12
11. **ATTESTATION D'ASSURANCE** 13

1. Synthèse des résultats

Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic, contenant du plomb au-dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint). Présence de revêtements non dégradés ou non visibles ou en état d'usage contenant du plomb (classe 1 et 2), le propriétaire du bien doit alors veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

a. Classement des unités de diagnostic (cf tableau page 1)

	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nombre d'unités de diagnostic / Pourcentage associé	63/100%	37 / 58.7%	24 / 38.1%	2 / 3.2%	0 / 0.0%	0 / 0.0%

b. Situations de risque de saturnisme infantile

Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3	Non
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	Non

c. Facteurs de dégradation du bâti

Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré		Non
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local		Non
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité.	Oui	

2. Mission

a. Objectif de la prestation

La prestation a pour objectif de réaliser le constat de risque d'exposition au plomb dont le propriétaire doit disposer lors de la vente du bien concerné.
Elle consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.
Lorsque le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le constat de risque d'exposition au plomb ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Pour les locaux annexes de l'habitation, seuls ceux qui sont destinées à un usage courant seront examinés.
Nota : Le présent rapport constitue une aide à l'évaluation du risque d'intoxication par le plomb des salariés. Ce dernier reprend la même méthodologie que le CREP (constat des risques d'exposition au plomb). Néanmoins, l'opérateur de repérage aura l'opportunité de repérer les zones homogènes et les matériaux bruts ne seront pas pris en compte dans le comptage des UD (Unités de diagnostic).

b. Références réglementaires

- Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004,
- Décret n° 99-483 du 9 juin 1999 relatif aux mesures d'urgence contre le saturnisme prévues aux articles L.32-1 à L.32-4 du Code de la Santé Publique
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 (Article R 1334-11 du Code de la Santé Publique),
- Décret n°2010-1200 du 11 octobre 2010 pris pour l'application de l'article L 271-6 du code de la Construction et de l'Habitation,
- Articles L 1334-1 à L 1334- 12 du Code de la Santé Publique,
- Arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb, réalisés en application de l'article L. 1334-2 du code de la santé publique,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb et au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures,
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification,
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du Code de la Santé Publique),
- Norme NF X46-030 : Diagnostic plomb – Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb.

3. Description du ou des batiments

DESCRIPTION DU SITE
Maison d'habitation sur deux niveaux avec cave

PROPRIETAIRE DU OU DES BATIMENTS	
Nom ou raison sociale	: M. [redacted]
Adresse	: 9 Bis Rue de Dallon
Code Postal	: 02680
Ville	: DALLON

PERIMETRE DE LA PRESTATION	
Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les bâtiments auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.	
Département	: AISNE
Commune	: DALLON
Adresse	: 9 Bis Rue de Dallon
Code postal	: 02680
Information complémentaire	: Habitation (maisons individuelles) Maison
Référence cadastrale	: A 44
Lots de copropriété	: NC

LOCAUX VISITES
Entrée
Séjour
W.C. 1
Chambre 1
Cuisine
Chambre 2
Dégagement 1
Salle de douche
Buarderie
Chambre 3
Dressing
Coin bureau

Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite
M. [redacted]

Locaux et ouvrages non visites, justifications
Aucune

Local(s)	Justification(s)	Préconisation(s)
Sans objet	Aucune	

Commentaires
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité.

4. Le laboratoire d'analyse éventuel

Laboratoire
Nom du laboratoire (nom du contact, adresse,...) : Sans objet

5. Tableau récapitulatif des relevés

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
1	Entrée	Intérieur	Plafond	Placoplâtre	Peinture		NM				-		
2	Entrée	Intérieur	Plinthes	Bois	Peinture		0.5	0.4			0		
3	Entrée	A	Porte	PVC	Brut		NM				-		
4	Entrée	B	Porte	Bois	Peinture		0.2	0.2			0		
5	Entrée	ABCD	Mur	Placoplâtre	Peinture		NM				-		
6	Séjour	Intérieur	Plafond	Placoplâtre	Peinture		NM				-		
7	Séjour	Intérieur	Plinthes	Bois	Peinture		0.6	0.6			0		
8	Séjour	B	Porte	Bois	Peinture		0.5	0.0			0		
9	Séjour	C	Porte	Bois	Peinture		1.4			ND	1		
10	Séjour	C	Bâti de porte	Bois	Peinture		1.8			ND	1		
11	Séjour	D	Porte	Bois	Peinture		0.7	0.6			0		
12	Séjour	F	Porte fenêtre	PVC	Brut		NM				-		
13	Séjour	G	Fenêtre	PVC	Brut		NM				-		
14	Séjour	ABCDEF	Mur	Placoplâtre	Peinture		NM				-		
15	W.C. 1	Intérieur	Plafond	Placoplâtre	Peinture		NM				-		
16	W.C. 1	A	Porte	Bois	Peinture		0.6	0.0			0		
17	W.C. 1	B	Fenêtre	PVC	Brut		NM				-		
18	W.C. 1	ABCD	Mur	Faïence	Brut		NM				-		
19	Chambre 1	Intérieur	Plafond	Placoplâtre	Peinture		NM				-		
20	Chambre 1	Intérieur	Plinthes	Bois	Peinture		0.4	0.5			0		
21	Chambre 1	A	Porte	Bois	Peinture		0.2	0.2			0		
22	Chambre 1	C	Fenêtre	PVC	Brut		NM				-		
23	Chambre 1	ABCD	Mur	Placoplâtre	Peinture		NM				-		
24	Cuisine	Intérieur	Plafond	Placoplâtre	Peinture		NM				-	3	
25	Cuisine	Intérieur	Plinthes	Bois	Peinture		0.7	0.7			0		
26	Cuisine	C	Porte fenêtre	PVC	Brut		NM				-		
27	Cuisine	D	Fenêtre 1	PVC	Brut		NM				-		
28	Cuisine	D	Fenêtre 2	PVC	Brut		NM				-		
29	Cuisine	ABCD	Mur	Placoplâtre	Peinture		NM				-	3	
30	Chambre 2	Intérieur	Plafond	Placoplâtre	Peinture		NM				-		
31	Chambre 2	Intérieur	Plinthes	Bois	Peinture		0.0	0.7			0		
32	Chambre 2	A	Porte	Bois	Peinture		0.5	0.0			0		

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
33	Chambre 2	C	Fenêtre	PVC	Brut		NM				-		
34	Chambre 2	ABCD	Mur	Placoplâtre	Peinture		NM				-		
35	Dégagement 1	Intérieur	Plafond	Placoplâtre	Peinture		NM				-		
36	Dégagement 1	Intérieur	Plinthes	Bois	Peinture		0.6	0.2			0		
37	Dégagement 1	C	Porte	Bois	Peinture		0.0	0.2			0		
38	Dégagement 1	D	Porte	Bois	Peinture		0.3	0.2			0		
39	Dégagement 1	A	Fenêtre	PVC	Brut		NM				-		
40	Dégagement 1	ABCD	Mur	Placoplâtre	Peinture		NM				-		
41	Salle de douche	Intérieur	Plafond	Placoplâtre	Peinture		NM				-	3	
42	Salle de douche	Intérieur	Plinthes	Bois	Peinture		0.2	0.1			0		
43	Salle de douche	A	Porte	Bois	Peinture		0.1	0.5			0		
44	Salle de douche	C	Fenêtre	PVC	Brut		NM				-		
45	Salle de douche	ABCD	Mur	Placoplâtre	Faïence/Peinture		NM				-	3	
46	Buanderie	Intérieur	Plafond	Placoplâtre	Peinture		NM				-		
47	Buanderie	Intérieur	Plinthes	Bois	Peinture		0.2	0.5			0		
48	Buanderie	A	Bâti de porte	Bois	Peinture		0.1	0.1			0		
49	Buanderie	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.4	0.0			0		
50	Buanderie	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.3	0.7			0		
51	Buanderie	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.2	0.6			0		
52	Buanderie	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.3	0.2			0		
53	Chambre 3	Intérieur	Plafond	Placoplâtre	Peinture		NM				-		
54	Chambre 3	Intérieur	Plinthes	Bois	Brut		NM				-		
55	Chambre 3	A	Porte	Bois	Peinture		0.5	0.3			0		
56	Chambre 3	D	Porte fenêtre	PVC	Brut		NM				-		
57	Chambre 3	ABCD	Mur	Placoplâtre	Peinture		NM				-		
58	Dressing	Intérieur	Plafond	Placoplâtre	Peinture		NM				-		
59	Dressing	A	Porte	Bois1	Peinture		0.7	0.6			0		
60	Dressing	D	Fenêtre	PVC	Brut		NM				-		
61	Dressing	ABCD	Mur	Placoplâtre	Peinture		NM				-		
62	Coin bureau	Intérieur	Plafond	Placoplâtre	Peinture		NM				-		
63	Coin bureau	ABCD	Mur	Placoplâtre	Peinture		NM				-		

* Facteurs de dégradation du bâti :

1 : Le plancher ou le plafond menace de s'effondrer ou en tout ou partie effondrée
2 : Des traces importantes de coulures, de ruissellement ou d'écoulement d'eau ont été repérées
3 : Des traces de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité ont été repéré

Tableau de classement des pièces du bâti

Pièce	UD Classe 0	UD Classe 1	UD Classe 2	UD Classe 3	Non Mesuré
Entrée	2 / 40.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	3 / 60.0%
Séjour	3 / 33.3%	2 / 22.2%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	4 / 44.4%
W.C. 1	1 / 25.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	3 / 75.0%
Chambre 1	2 / 40.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	3 / 60.0%
Cuisine	1 / 16.7%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	5 / 83.3%
Chambre 2	2 / 40.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	3 / 60.0%
Dégagement 1	3 / 50.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	3 / 50.0%
Salle de douche	2 / 40.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	3 / 60.0%
Buanderie	6 / 85.7%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	1 / 14.3%
Chambre 3	1 / 20.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	4 / 80.0%
Dressing	1 / 25.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	3 / 75.0%
Coin bureau	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	2 / 100.0%

6. Commentaires sur les informations indiquées

a. Classement des unités de diagnostic

Le classement de chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement en fonction de la concentration en plomb et de la nature des dégradations est établi conformément au tableau suivant :

CONCENTRATION EN PLOMB	TYPE DE DEGRADATION	CLASSEMENT
< SEUILS		0
> SEUILS	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

Légende :

- *1 et 2 - Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements afin d'éviter leur dégradation future.*
- *3 -Le propriétaire doit :*
  - *Procéder aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants.*
  - *Communiquer le constat aux occupants de l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné et à toute personne physique ou morale appelée à faire des travaux dans cet immeuble ou partie d'immeuble. Cette communication consiste à transmettre une copie complète du constat, annexes comprises.*

b. Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb

L'état de conservation des revêtements contenant du plomb est décrit par la nature des dégradations observées. Pour décrire l'état de conservation d'un revêtement contenant du plomb, l'auteur du constat a le choix entre les 4 catégories suivantes :

- **Non visible** : si le revêtement contenant du plomb (peinture par exemple) est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), la description de l'état de conservation de cette peinture peut ne pas être possible ;
- **Non dégradé**
- **Etat d'usage**, c'est à dire présence de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu (usure par friction, traces de chocs, micro fissures…) : ces dégradations ne génèrent pas spontanément des poussières ou des écailles ;
- **Dégradé**, c'est à dire présence de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvérulence, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes).

c. Définition des facteurs de dégradation du bâti

	LEGENDE
Présence d'au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	1
Présence de traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	2
Présence de plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses tâches d'humidité	3

7. Signatures et informations diverses

Je soussigné, [redacted], déclare ce jour détenir la certification de compétence délivrée par LCC QUALIXPERT pour la spécialité : CREP PLOMB.
Cette information et vérifiable auprès de : LCC QUALIXPERT

Je soussigné, [redacted], diagnostiqueur pour l'entreprise TH-DIAG dont le siège social est situé à SERAUCOURT LE GRAND.
Atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271.6 du code de la construction et de l'habitation. J'atteste également disposer des moyens en matériel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier. Je joins en fin de rapport mes états de compétences par la certification et mon attestation d'assurance.
Transmission du constat à l'A.R.S. : Une copie du CREP est transmise sous 5 jours à l'Agence Régionale de la Santé du département d'implantation du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation du bâti est relevé (en application de l'article R. 1334-10 du code de la santé publique), l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement.

Intervenant : [redacted]
Fait à : SERAUCOURT LE GRAND
Le : 05/02/2026

Signature :

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Validité du rapport
Durée de validité : 1 an à compter de la date de visite, soit jusqu'au 04/02/2027

Conformément à l'article R 271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, la validité du présent rapport est limitée à moins de 1 an (sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article L 271-5) par rapport à la date de promesse de vente ou à la date de l'acte authentique de vente de tout ou partie de l'immeuble bâti objet du présent rapport ; la date d'établissement du rapport étant prise en référence.

Pièces jointes :

- Néant

8. Schémas

Accès au local
A
B
C
D

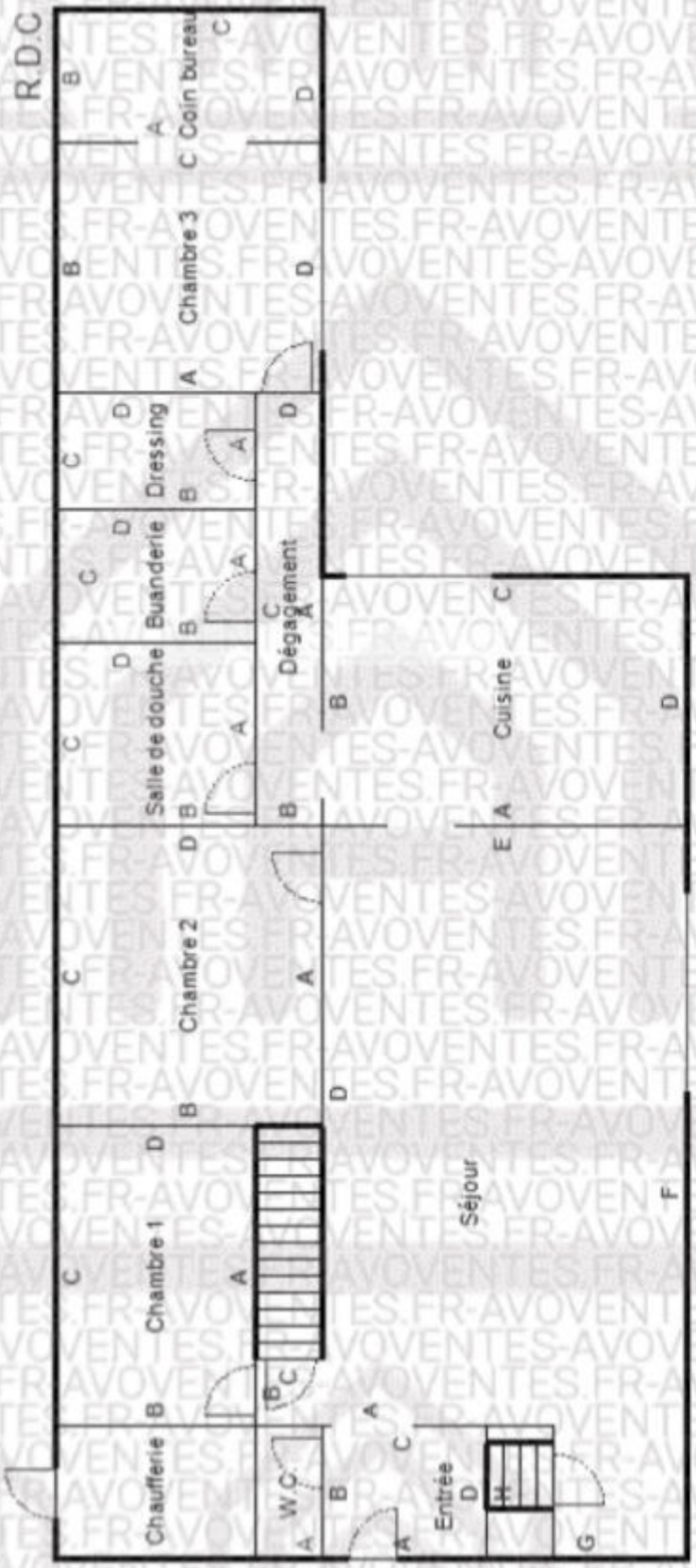
R.D.C
Coin bureau
Chambre 3
Dressing
Buanderie
Salle de douche
Dégagement
Cuisine
Chambre 2
Chambre 1
Séjour
Chaufferie
W.C
Entrée

9. NOTICE D'INFORMATION

Annexe II de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb
Cette note fait partie intégrante du rapport auquel elle est jointe

Si le logement que vous vendez, achetez, ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risques d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelé saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchés.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveiller l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites INTERNET des ministères chargés de la santé et du logement.

10. CERTIFICAT DE COMPETENCE

QUALIXPERT

Certificat N° C2756

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N° 4-0094
PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante sans mention	Certificat valable Du 18/08/2022 au 17/08/2029	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 18/07/2022 au 17/07/2029	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le vendredi 15 juillet 2022

Directrice Administrative

PIO

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17, rue Borel - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 73 08 13 - Fax 05 63 72 32 87 - www.qualixpert.com
SARL au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

11. ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre Assurance
▸ RCE PRESTATAIRES

Assurance et Banque

ATTESTATION

SARL TH DIAG
13 RUE HENRI POIZOT
02790 SERAUCOURT LE GRAND FR

AGENT
EIRL HUGUES SAVOYEN
9 RUE DU TOUR Y VAL
2100 ST QUENTIN
Email : AGENCESAVOYEN@AXA.FR
Portefeuille : 0002013144

Vos références :
Contrat n° 10272872104
Client n° 3350273104

AXA France IARD, atteste que :

SARL TH DIAG
13 RUE HENRI POIZOT
02790 SERAUCOURT LE GRAND

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 10272872104** ayant pris effet le **13/04/2023** et garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS RELEVANT DU DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE (DDT) :

Constat de risque d'exposition au plomb,
Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante ;
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment ;
Etat de l'installation intérieure de gaz ;
Etat des risques et pollution ;
Diagnostic de performance énergétique
Etat de l'installation intérieure d'électricité
Etat des installations d'assainissement non collectif ;
Information sur la présence d'un risque de mérule
Audit énergétique

Autres diagnostics :

Diagnostic assainissement collectif
Diagnostic Amiante en cas de projet de travaux ou de démolition

1005262024011O

La garantie est acquise à concurrence des montants indiqués dans le tableau ci-après.

TH-Diag
Contrôle et Diagnostics Immobiliers
13 rue Henri Poizot 02790
SERAUCOURT-LE-GRAND
Portable : 06 30 69 98 76
Email : th-diag@orange.fr

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS

Art. L271-4 à L271-6 du code de la construction et de l'habitation Art. R 1334-13et14 Art. 1334-20et 21 à R 1334-23-24-29 et R 1337-2 à R 1337-5 et Annexe13.9 du code de la santé publique
Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011- Arrêtés du 12 décembre 2012 modifié par l'arrêté du 26 juin 2013 - norme NF X 46-020 du 5 aout 2017
LISTES A ET B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

N° de dossier : **14173**	Date d'intervention : **05/02/2026**

Renseignements relatifs au bien

Propriétaire	Photo générale (le cas échéant)	Commanditaire
Nom - Prénom : M. [redacted] Adresse : 9 Bis Rue de Dallon CP - Ville : 02680 DALLON Lieu d'intervention : 9 Bis Rue de Dallon 02680 DALLON		Nom - Prénom : M. [redacted] Adresse : 9 Bis Rue de Dallon CP - Ville : 02680 DALLON

Désignation du diagnostiqueur

Nom et Prénom : [redacted] N° certificat : C2756 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCC QUALIXPERT, 17 Rue BORREL 81100 CASTRES	Assurance : AXA N° : 10272872104 Adresse : 55 Boulevard Richelieu CP - Ville : 02100 SAINT-QUENTIN

Conclusion

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport - il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.
Si certains locaux restent non visités et/ou certaines parties de l'immeuble restent inaccessibles, il conviendra de réaliser les investigations complémentaires figurant au paragraphe 1.c.
Voir Tableau ci-après « résultats détaillés du repérage » et préconisations.
L'opérateur de repérage mentionne la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Ce rapport ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité, annexes incluses

Recommandation(s) (liste A et B)

Matériaux liste A : Aucune
Matériaux liste B : Evaluation périodique

Sommaire

1. SYNTHESES 3

a. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante 3
b. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante 3
c. Investigations complémentaires à réaliser 4

2. MISSION 4

a. Objectif 4
b. Références règlementaires 4
c. Laboratoire d'analyse 5
d. Rapports précédents 5

3. DÉSIGNATION DU ou DES IMMEUBLES BATIS 5

4. LISTE DES LOCAUX VISITES 6

5. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE 7

6. SIGNATURES ET INFORMATIONS DIVERSES 8

7. ELEMENTS D'INFORMATIONS 9

8. SCHÉMA DE LOCALISATION 10

1. SYNTHESES

a. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante

Date de chaque repérage	Type de repérage	Matériau ou produit	Désignation	Etat de conservation (1)	Mesures obligatoires associées (évaluation périodique, mesure d'empoussièrement, ou travaux de retrait ou confinement)
05/02/2026	Sans objet	Aucun			

En fonction du résultat de la grille flocages, calorifugeage, faux plafonds (PRECONISATIONS : article R 1334-27/28/29 du Code de la Santé Publique) :
1 = Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation 2 = Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement 3 = Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.

Pour information : Liste A mentionnée à l'art. R.1334-20
COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

b. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante

Date de chaque repérage	Type de repérage	Matériau ou produit	Désignation	Etat de conservation (1)	Mesures obligatoires (2)
Jeudi 5 février 2026	Avant vente	Plaques ondulées fibres amiante ciment	Une partie de la couverture - (Voir croquis)	EP	Evaluation périodique
Jeudi 5 février 2026	Avant vente	Deux conduits en fibres amiante ciment	Bâtiment 3 : Maison vétuste (Extérieur) - (Voir croquis)	EP	Evaluation périodique

(1) Matériaux liste B : conclusion conforme à la réglementation en vigueur au moment de la réalisation du repérage soit :
MND : Matériau non Dégradé
MDP : Matériau avec Dégradation Ponctuelle
MDG : Matériau avec Dégradation Généralisée

(2) Matériaux liste B : l'état de conservation est défini par un résutat « EP, AC1 ou AC2 en application de grilles d'évaluations définies réglementairement.
EP : Evaluation périodique
AC1 : Action corrective de 1er niveau
AC2 : Action corrective de 2ème niveau

Pour information : Liste B mentionnée à l'article R. 1334-21	
COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION	**PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER**
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie amiante-ciment) et entourage de poteaux (carton amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloison.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides…)	Conduits, enveloppes de calorifuges.
Clapets et volets coupe-feu	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe-feu	Joints (tresses, bandes).
Vides ordures	Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

c. Investigations complémentaires à réaliser

Certains locaux restant non visités et/ou certaines parties de l'immeuble restant inaccessibles, les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12 décembre 2012

Locaux et ouvrages non visites, justifications		
Locaux (1)	**Justifications (2)**	**Préconisations**
Derrières les cloisons / Revêtements collés	**Non contrôlé (Sondages destructifs interdit)**	
Combles perdus / Plénum	**Non contrôlé (Sondages destructifs interdit)**	
Cheminée / Conduits de fluides	**Non contrôlé (Sondages destructifs interdit)**	

(1) Tous les locaux doivent être obligatoirement visités.
(2) Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (exemple : locaux inaccessibles, clefs absentes...) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé

2. MISSION

a. Objectif

La prestation a pour objectif de réaliser l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante dont le propriétaire doit disposer lors « de la mise en vente de son immeuble ou de l'établissement du dossier technique amiante ».

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que la mission de repérage des matériaux et produit contenant de l'amiante, s'applique aux composants de la construction directement visible et accessible sans investigation destructive. Les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme repérage préalable à la réalisation de travaux ou démolition de l'immeuble visité.

Le présent constat ne porte que sur les parties privatives des lots concernés, s'agissant d'un immeuble en copropriété, il doit être joint à ce constat le rapport réalisé sur les parties communes de l'immeuble conformément à l'article R1334-15 du code de la Santé Publique.

La présente mission, porte notamment sur le repérage de MPCA (matériaux ou produits contenant de l'amiante) intervenant dans certains composants voire équipements de la construction. Ces repérages sont faits au sens de la réglementation sans sondages destructifs, cependant certains éléments non démontables fendues, fissurées, perméables, peuvent parfois occulter des matériaux ou produits contenant de l'amiante, dont leur éventuelle présence ne peut être décelée qu'après sondage destructif (enlèvement de matière dont la remise en état demeurera à la charge du propriétaire).La réalisation, voire autorisation de ce ou ces sondages destructifs incombent au propriétaire et/ou donneur d'ordre nous ayant confié la présente mission. Il en est de même pour certains moyens complémentaires n'étant pas de notre ressort, et que nous vous aurions préalablement demandés.

La non mise à disposition de ces moyens ou autorisation complémentaires peut nous amener à formuler des exclusions de repérage Sur ces « parties » exclues de notre mission de repérage amiante, le propriétaire n'est pas exonéré de responsabilité pour le vice caché que pourrait constituer ultérieurement la présence avérée d'amiante.

b. Références règlementaires

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site WEB suivant : **www.legifrance.gouv.fr**

Décret n° 2010 – 1200 du 11 octobre 2010 pris en application de l'article L 271-6 du code de la construction et de l'habitation,

Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires)

Articles R 1334-15 à R 1334-18, articles R 1334-20 et R1334-21 du Code de la Santé Publique

Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Arrêté du 26 juin 2013 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage et modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.

Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du code de la santé publique).

Notre inventaire porte spécifiquement sur les matériaux et produits définis dans le PROGRAMME DE REPERAGE DE L'AMIANTE dans les matériaux ou produits mentionnés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique.

c. Laboratoire d'analyse

Conformément aux dispositions de l'article R. 1334-24 du code de la santé publique, les analyses des échantillons de matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.
Analyses réalisées par : ITGA - Parc Scientifique Haute Borne - Park Plaza II Bâtiment D
31 Avenue de l'Harmonie 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Local	Elément	Prélèvement	Commentaires
Aucun			

d. Rapports précédents

Les rapports précédents relatifs à l'amiante qui nous ont été remis avant la visite sont :

Numéro de référence du rapport de repérage	Date du rapport	Nom de la société et de l'opérateur de repérage	Objet du repérage et principales conclusions
Aucun			

Lors de notre visite, il nous a été remis les bulletins de caractérisation des matériaux et produits suivants :
Notre rapport prend en compte les documents techniques fournis en l'état.
Les synthèses des rapports précédents qui nous ont été fournies sont les suivantes :

3. DÉSIGNATION DU ou DES IMMEUBLES BATIS

Description du site	
Maison d'habitation sur deux niveaux avec cave	
Propriétaire du ou des bâtiments	
Nom ou raison sociale	: M. [redacted]
Adresse	: 9 Bis Rue de Dallon
Code Postal	: 02680
Ville	: DALLON
Périmètre de la prestation	
Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les locaux et les volumes auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.	
Département	: AISNE
Commune	: DALLON
Adresse	: 9 Bis Rue de Dallon
Code postal	: 02680
Type de bien	: Habitation (maisons individuelles) Maison
Référence cadastrale	: A 44
Lots du bien	: NC
Nombre de niveau(x)	: 2
Nombre de sous-sol	: 1
Année de construction	: Avant 1948

Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite
M. [redacted]

Document(s) remi(s)
Aucun

4. LISTE DES LOCAUX VISITES

Pièces	Sol	Murs	Plafond	Autres	Photos
Entrée	(Carrelage)	(Placoplâtre - Peinture)	(Placoplâtre - Peinture)		
Séjour	(Carrelage)	(Placoplâtre - Peinture)	(Placoplâtre - Peinture)	Cheminée à foyer ouvert	
W.C. 1	(Carrelage)	(Faïence - Brut)	(Placoplâtre - Peinture)	Conduit PVC eaux usées	
Chambre 1	(Parquet bois - Vernis)	(Placoplâtre - Peinture)	(Placoplâtre - Peinture)		
Cuisine	(Carrelage)	(Placoplâtre - Peinture)	(Placoplâtre - Peinture)	Conduit PVC eaux usées	
Chambre 2	(Parquet bois - Vernis)	(Placoplâtre - Peinture)	(Placoplâtre - Peinture)		
Dégagement 1	(Carrelage)	(Placoplâtre - Peinture)	(Placoplâtre - Peinture) (Toiture en tuiles)		
Salle de douche	(Carrelage)	(Placoplâtre - Faïence/Peinture)	(Placoplâtre - Peinture) (Toiture en tuiles)	Conduit PVC eaux usées	
Buanderie	(Carrelage)	(Plâtre - Peinture)	(Placoplâtre - Peinture) (Toiture en tuiles)	Conduit PVC eaux usées	
Chambre 3	(Parquet bois - Vernis)	(Placoplâtre - Peinture)	(Placoplâtre - Peinture) (Toiture en tuiles)		
Dressing	(Carrelage)	(Placoplâtre - Peinture)	(Placoplâtre - Peinture) (Toiture en tuiles)		
Coin bureau	(Parquet bois - Vernis)	(Placoplâtre - Peinture)	(Placoplâtre - Peinture) (Toiture en tuiles)		
Escalier 1er	(Escalier bois - Vernis)	(Panneaux bois - Brut) (Plâtre - Peinture)	(Panneaux bois - Peinture) (Charpente bois - Toiture en tuiles)		
Grenier	(Plancher bois)	(Brique - Peinture) (Panneaux bois - Brut) (Plâtre - Peinture)	(Isolation laine de verre) (Charpente bois - Toiture en tuiles / Couverture en tôles bac acier)	Gouttières zinc / PVC	
Cave Habitation	(Ciment)	(Brique creuse)	(Dalle béton)		
Bâtiment1 : Chaufferie	(Dalle Béton)	(Brique - Brut) (Ciment) (Laine de verre) (Plâtre - Peinture)	(Dalle béton)	Chaudière fuel sol conduit inox - Tableau électrique	
Bâtiment 2 : Box cheveaux / Garage	(Terre battue / Pailles)	(Parpaings - Brut)	(Charpente bois - Une partie en tôles bac acier / Une partie en plaques onculées fibres amiante ciment)	Tableau électrique	
Bâtiment 3 : Maison vétuste	(Dalle Béton / Carrelage)	(Plâtre - Peinture / Papier peint / Polystyrènes) (Faïence)	(Plâtre - Peinture)		
Bâtiment 4 : Cave	(Terre battue)	(Bloc béton)	(Dalle béton) (Toiture en tuiles / Une partie en zinc)	Déchets d'amiante : conduit en F.A.C - Deux conduits en fibres amiante ciment (Extérieur)	
Bâtiment 5 : Remise (Debut du terrain)	(Dalle Béton)	(Brique - Brut) (Ciment)	(Charpente bois - Couverture en tôles métallique)	Tableau électrique - Puits	

(1) Tous les locaux doivent être obligatoirement visités.

(2) Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (exemple : locaux inaccessibles, clefs absentes, …) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.

Important : Le présent contrôle se limite aux parties visibles et accessible: le jour de notre visite sans sondages destructifs, sans démontages, sans déplacement de mobilier et sans dépose de revêtements intérieur et extérieur., cette recherche ne doit comporter aucun démontage hormis le soulèvements des plaques de plafonds ou de trappe de visite, ni investigations de structures à l'exclusion de la réalisation de prélèvements, il convient au donneur d'ordre de procurer à l'opérateur tous les moyens d'accès à l'immeuble des locaux (clés, moyens de levage, etc….) et de procéder aux démontages., en conséquence notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de découverte de matériau contenant de l'amiante dans les endroits non accessibles ou hermétiquement clos le jour de la visite.

Constatations diverses :
Les éléments cachés (plafond, murs, sols…) par du mobilier, des revêtements de décoration de type synthétique, du Placoplatre, des revêtements de sol pvc collés, panneaux, matériaux isolants, cloisons ou tout autres matériaux pouvant masquer des matériaux contenant de l'amiante, ne peuvent être examinés par manque d'accessibilité.
Les parties d'ouvrage, les conduits de cheminée en fibrociment coffré ne peuvent être contrôlés, notre mission n'autorisant pas de démontage ou de destruction.

La présente mission hors diagnostic technique du bâtiment ne comporte aucune investigation sur les structures (fondations, murs, ossatures, charpente…), en conséquence notre responsabilité ne saurait être engagée.

5. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Le résultat de l'analyse des échantillons prélevés ou reconnaissance visuelle fait apparaître :

Désignation	Composant de la construction	Parties du composant vérifié	N° de prélèvement ou d'identification	Méthode analyse	Présence amiante		Flocages, calorifugeage, faux plafonds		Autres matériaux	
					Oui	Non	Grille N°	Résultats (1)	Grille N°	Résultats (2)
S.D.D / W.C	Matériaux dur (Sans amiante)	Conduit PVC		Par nature		Non	/	/	/	/
Une partie de la couverture	Matériaux dur (Liste B)	Plaques ondulées fibres amiante ciment		Sur jugement de l'opérateur	Oui				1	EP
Bâtiment 3 : Maison vétuste (Extérieur)	Matériaux dur (Liste B)	Deux conduits en fibres amiante ciment		Sur jugement de l'opérateur	Oui				2	EP

En application des dispositions de l'article R. 1334-27
(1) En fonction du résultat de la grille flocages, calorifugeage, faux plafonds :
1 = Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation 2 = Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement 3 = Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.
En application de l'article 5 de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B
(2) En fonction du résultat de la grille autres produits et matériaux :
EP = Evaluation périodique :
a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et le cas échéant que leur protection demeure en bon état de conservation
b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer)
AC1 = Action corrective de premier niveau :
a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que le cas échéant, leur protection demeure en bon état de conservation.
AC2 = Action corrective de second niveau :
a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter ; voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante ;
b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

6. SIGNATURES ET INFORMATIONS DIVERSES

Je soussigné, [redacted] déclare ce jour détenir la certification de compétence délivrée par LCC QUALIXPERT pour la spécialité : AMIANTE
Cette information et vérifiable auprès de : LCC QUALIXPERT 17, Rue Borrel 80100 CASTRES

Je soussigné, [redacted], diagnostiqueur pour l'entreprise LCC QUALIXPERT dont le siège social est situé à SERAUCOURT-LE-GRAND
Atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271.6 du code de la construction et de l'habitation. J'atteste également disposer des moyens en matériel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier. Je joins en fin de rapport mes états de compétences par la certification et mon attestation d'assurance.

Intervenant : [redacted]

Fait à : SERAUCOURT-LE-GRAND

Le : 05/02/2026

Pièces jointes (le cas échéant) :

- Eléments d'informations
- Croquis
- Grilles d'évaluation
- Photos (le cas échéant)
- Attestation d'assurance
- Attestation de compétence
- Accusé de réception à nous retourner signé

HORS Annexe Liste A et B :

Il a été repéré des matériaux susceptibles de contenir des fibres l'amiante :

- Déchets d'amiante : Conduit en F.A.C (Extérieur - Bâtiment maison vétuste)

Ces matériaux sont réputés de contenir des fibres d'amiante, mais se trouve hors mission.

7. ELEMENTS D'INFORMATIONS

Liste A : Art R. 1334-27 à R 1334-29-3 du code de la Santé Publique.
Le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R. 1334-20 du code de la Santé Publique selon les modalités suivantes :
1° L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compte de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;
2° La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25 du code de la santé publique dans un délai de trois mois à compte de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;
3° Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29 du code de la santé publique.

Liste B : Alinéas 1° et 2° A de l'article R. 1334-29-7 du code de la Santé Publique.
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales). L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liées à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante. Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation. Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit. En cas de présence d'amiante, avertir toutes les personnes pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux contenant de l'amiante (ou sur les matériaux les recouvrant ou les protégeant). Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org

8. SCHÉMA DE LOCALISATION

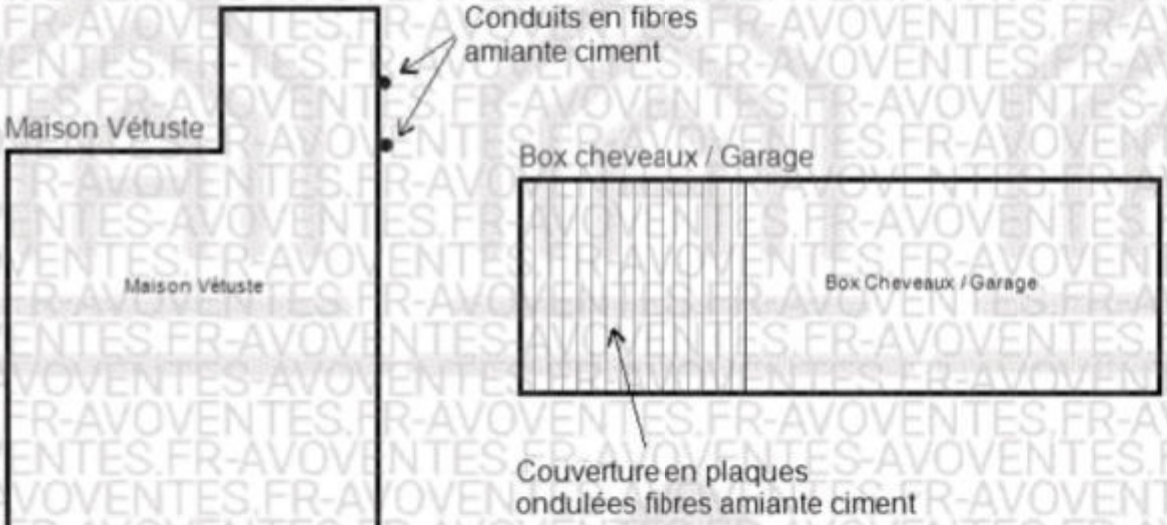

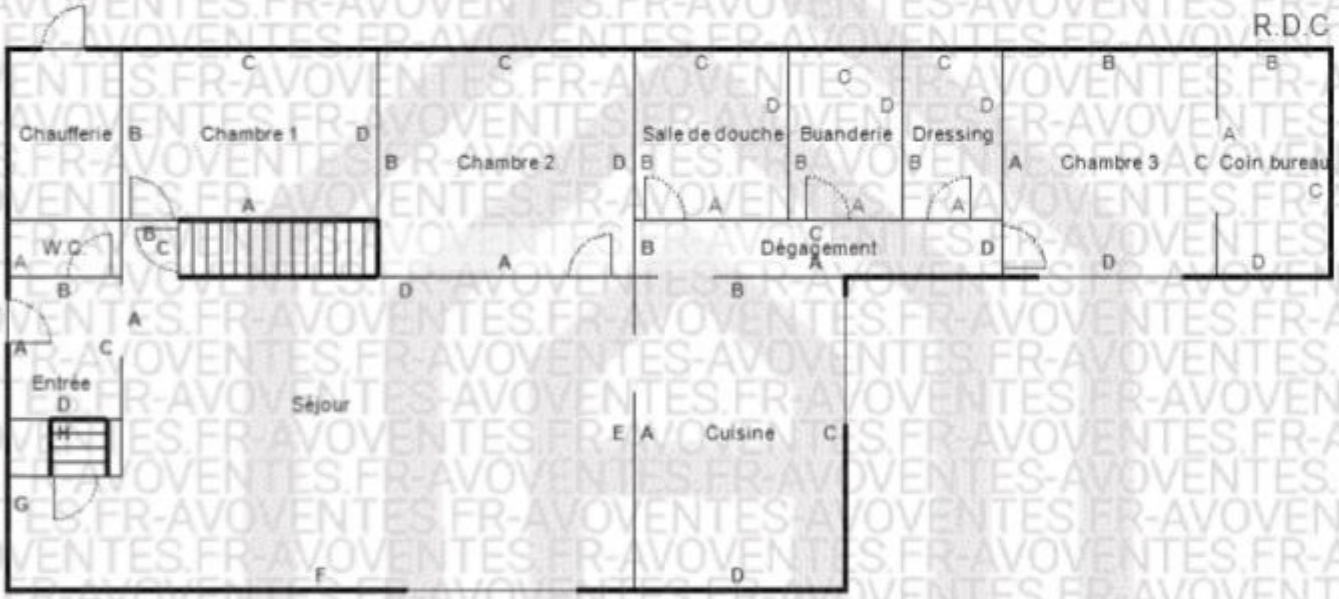

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DU MATERIAU OU PRODUIT
Arrêté du 12 décembre 2012 (liste B)

N° de Dossier : 14173 – Date de l'évaluation 05/02/2026
N° de rapport amiante : 14173
Nom de la pièce (ou local ou zone homogène) : Une partie de la couverture
Matériaux (ou produits) : Matériaux dur (Liste B) - Plaques ondulées fibres amiante ciment
Grille n° : 1

Protection physique	*Etat de dégradation*	*Etendue de la dégradation*	*Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau*	*Type de recommandation*
☐ Protection physique étanche				EP
☑ Protection physique non étanche ou absence de protection physique	☑ Matériau non dégradé		☑ Risque de dégradation faible ou à terme ☐ Risque de dégradation rapide	EP AC1
	☐ Matériau dégradé	☐ Ponctuelle	☐ Risque faible d'extension de la dégradation ☐ Risque d'extension à terme de la dégradation ☐ Risque d'extension rapide de la dégradation	EP AC1 AC2
		☐ Généralisée		AC2

RESULTAT = EP

Résultat de la grille d'évaluation	CONCLUSION À INDIQUER DISTINCTEMENT EN FONCTION DES RÉSULTATS
EP	Evaluation périodique de l'état de conservation
AC1	Action corrective de 1er niveau
AC2	Action corrective de 2ème niveau

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DU MATERIAU OU PRODUIT
Arrêté du 12 décembre 2012 (liste B)

N° de Dossier : 14173 – Date de l'évaluation 05/02/2026
N° de rapport amiante : 14173
Nom de la pièce (ou local ou zone homogène) : Bâtiment 3 : Maison vétuste (Extérieur)
Matériaux (ou produits) : Matériaux dur (Liste B) - Deux conduits en fibres amiante ciment
Grille n° : 2

Protection physique	*Etat de dégradation*	*Etendue de la dégradation*	*Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau*	*Type de recommandation*
☐ Protection physique étanche				EP
☑ Protection physique non étanche ou absence de protection physique	☑ Matériau non dégradé		☑ Risque de dégradation faible ou à terme ☐ Risque de dégradation rapide	EP AC1
	☐ Matériau dégradé	☐ Ponctuelle	☐ Risque faible d'extension de la dégradation ☐ Risque d'extension à terme de la dégradation ☐ Risque d'extension rapide de la dégradation	EP AC1 AC2
		☐ Généralisée		AC2

RESULTAT = EP

Résultat de la grille d'évaluation	CONCLUSION À INDIQUER DISTINCTEMENT EN FONCTION DES RÉSULTATS
EP	Evaluation périodique de l'état de conservation
AC1	Action corrective de 1er niveau
AC2	Action corrective de 2ème niveau

QUALIXPERT

Certificat N° C2756

AVOVENTES

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N° 4-0294
PORTEE DISPONIBLE SUR www.cofrac.fr

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante sans mention	**Certificat valable** **Du 18/08/2022** **au 17/08/2029**	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	**Certificat valable** **Du 18/07/2022** **au 17/07/2029**	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le vendredi 15 juillet 2022

Directrice Administrative

P10

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17, rue Serre - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 73 06 18 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com
SARL au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

Votre Assurance
- RCE PRESTATAIRES

ATTESTATION

SARL TH DIAG
13 RUE HENRI POIZOT
02790 SERAUCOURT LE GRAND FR

AGENT
EIRL HUGUES SAVOYEN
9 RUE DU TOUR Y VAL
2100 ST QUENTIN
Tél : 0323623264
Email : AGENCE.SAVOYEN@AXA.FR
Portefeuille : 0002013144

Vos références :
Contrat n° 10272872104
Client n° 3350273104

AXA France IARD, atteste que :

SARL TH DIAG
13 RUE HENRI POIZOT
02790 SERAUCOURT LE GRAND

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 10272872104** ayant pris effet le **13/04/2023** et garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS RELEVANT DU DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE (DDT) :

Constat de risque d'exposition au plomb,
Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante ;
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment ;
Etat de l'installation intérieure de gaz ;
Etat des risques et pollution ;
Diagnostic de performance énergétique
Etat de l'installation intérieure d'électricité
Etat des installations d'assainissement non collectif ;
Information sur la présence d'un risque de mérule
Audit énergétique

Autres diagnostics :

Diagnostic assainissement collectif
Diagnostic Amiante en cas de projet de travaux ou de démolition

La garantie est acquise à concurrence des montants indiqués dans le tableau ci-après.

12. ACCUSER DE RECEPTION

(À compléter, signer et à nous retourner dès réception de votre rapport de repérage amiante à TH-DIAG)

Je soussigné M. [redacted] propriétaire d'un bien immobilier situé au 9 Bis Rue de Dallon 02680 DALLON accuse bonne réception le 05/02/2026 du rapport de repérage amiante provenant de la société TH-DIAG (mission effectuée le 05/02/2026).

J'ai bien pris connaissance des informations présentes dans ce rapport de repérage et notamment des conclusions.

Nom et prénom :
Fait à : Le :
Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »).

TH-Diag
Contrôle et Diagnostics Immobiliers
13 rue Henri Poizot 02790
SERAUCOURT-LE-GRAND
Portable : 06 30 69 98 76
Email : th-diag@orange.fr

ATTESTATION DE MESURAGE

ATTESTION DE MESURAGE

N° de dossier : **14173**	Date de commande : 05/02/2026 Date de visite : 05/02/2026

1 - Désignation du bien à mesurer

Adresse : 9 Bis Rue de Dallon 02680 DALLON
Nature du bien : Maison
Etage :
Lot(s) : NC
Date de construction : Avant 1948

2 - Le propriétaire/bailleur du bien

Nom, prénom : M.
Adresse : 9 Bis Rue de Dallon
Code Postal : 02680 DALLON

3 - Description du bien mesuré

Pièce désignation	Superficie (en m²)	Superficie < 1.80 (en m²)
Entrée	4.03	
W.C.	1.74	
Séjour	51.51	
Dégagement 1	1.00	
Chambre 1	11.68	
Chambre 2	13.73	
Cuisine	20.19	
Couloir 1	3.29	
Salle d'eau	8.18	
Couloir 2	2.62	
Buanderie	3.21	
Chambre 3	18.36	
Dressing	2.86	

4 - Superficie totale du lot : **142.40 m²**

5 – Autres éléments constitutifs du bien non pris en compte

Pièce désignation	Superficie (en m²)
Chaufferie	4.43
Palier	1.97
Grenier 1	12.74
Grenier 2	13.69
Grenier 3	12.83

6 - Superficie annexe totale du lot : **45.66 m²**

TH-Diag
Contrôle et Diagnostics Immobiliers
13 rue Henri Poizot 02790
SERAUCOURT-LE-GRAND
Portable : 06 30 69 98 76
Email : th-diag@orange.fr

ATTESTATION DE MESURAGE

Observation : le règlement de copropriété ne nous ayant pas été soumis, la responsabilité de la société se voit dégagée quant à l'exactitude de la désignation et de la constitution du lot de copropriété ci-dessus défini. Les surfaces annoncées sont donc celles occupées par le demandeur.

Intervenant :

Fait à : SERAUCOURT LE GRAND

Le : 05/02/2026

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

Pour vérifier la validité de ce DPE, scannez le QR code
n° : 2602E0346163G
établi le : 05/02/2026
valable jusqu'au : 04/02/2036

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr

dossier n° : 14173
adresse : **9 Bis Rue de Dallon 02680 DALLON**
type de bien : Maison individuelle
année de construction : Avant 1948
surface de référence : **143.40m²**

propriétaire : AVOVENTES
adresse : 9 Bis Rue de Dallon 02680 DALLON

Performance énergétique et climatique

logement extrêmement performant

A
B
C
D
E
F
G

logement extrêmement peu performant

ce logement est une passoire énergétique

consommation (énergie primaire)	émissions
315 kWh/m²/an	90* kg CO_2/m²/an

299 kWh/m²/an d'énergie finale

*** Dont émissions de gaz à effet de serre**

peu d'émissions de CO_2

A
B
C
D
E
F — 90 kg CO_2/m²/an
G

émissions de CO_2 très importantes

Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir page 5 à 6.

Ce logement émet 12906 kg de CO_2 par an, soit l'équivalent de 66870 km parcourus en voiture.
Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois,électricité, gaz,fioul, etc.).

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 les détails par poste. voir p.3 les détails par poste

entre **5660€** et **7700€** par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris) conformément à l'arrêté du 31 mars 2021 en vigueur lors de l'établissement du DPE

Comment réduire ma facture d'énergie ?
voir p.3

Informations diagnostiqueur
TH-DIAG
13 Rue Henri Poizot,
02790 SERAUCOURT LE GRAND
N° SIRET : 50455754700024

tel : 06.30.69.98.76
email : th-diag@orange.fr
n° de certification : C2263
org.de certification : QUALIXPERT

AVOVENTES

Règlement général sur la protection des données (RGPD) : l'Ademe vous informe que les données personnelles (Nom, Prénom, Adresse) sont collectées auprès des propriétaires uniquement. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts de l'Observatoire DPE» (https://observatoire-dpe.ademe.fr).

Schéma des déperditions de chaleur

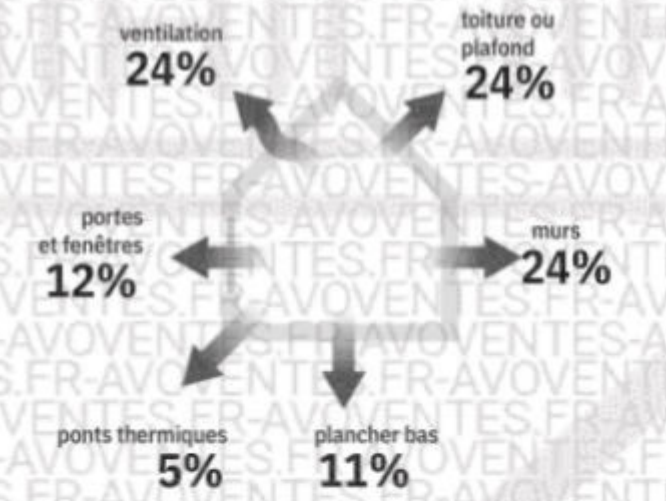

Performance de l'isolation

Système de ventilation en place

Ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :

bonne inertie du logement **logement traversant**

Pour améliorer le confort d'été :

Faites isoler la toiture de votre logement

Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte)

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergies renouvelables

Diverses solutions existent :

Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	fioul	39638 (39638 é.f.)	entre 4990€ et 6760€	88%
eau chaude sanitaire	électricité	4424 (2328 é.f.)	entre 500€ et 690€	9%
refroidissement		0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	0%
éclairage	électricité	515 (271 é.f.)	entre 70€ et 110€	1%
auxiliaire	électricité	652 (343 é.f.)	entre 100€ et 140€	2%
énergie totale pour les usages recensés :		45 229 kWh (42 580 kWh é.f.)	entre 5 660 € et 7 700 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous.

Conventionnellement, ces chiffres sont données pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 129ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

⚠ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilitées.

⚠ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

Température recommandée en hiver → 19°C
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,
c'est -24% sur votre facture soit -1389€ par an

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17°C la nuit.

Si climatisation,
température recommandée en été → 28°C

astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.

Consommation recommandée → 129ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ

53ℓ consommés en moins par jour,
c'est -23% sur votre facture soit -129€ par an

astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.

France Rénov'

En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
france-renov.gouv.fr

AVOVENTES.FR

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
murs	Murs Sud, Est, Nord en briques pleines anciennes simples donnant sur l'extérieur, avec isolation intérieure Murs Sud, Ouest, Est en blocs de béton creux donnant sur l'extérieur, avec isolation intérieure Murs Ouest, Nord en briques pleines anciennes simples donnant sur l'extérieur, non isolé	insuffisante
plancher bas	Planchers en dalle béton donnant sur sous-sol non chauffé, non isolé Planchers en dalle béton donnant sur terre-plein, non isolé	moyenne
toiture/plafond	Plafonds bois sur solives bois donnant sous combles fortement ventilés, avec isolation intérieure Plafonds entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sous local non chauffé non accessible, avec isolation intérieure	insuffisante
portes et fenêtre	Portes en pvc avec double vitrage Fenêtres battantes pvc et double vitrage Portes-fenêtres battantes sans soubassement pvc, double vitrage et volets roulants alu	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	description
chauffage	Installation de chauffage seul classique (système individuel) Chaudière Fioul standard (Année: 1999, Energie: Fioul) Emetteur(s): Radiateur
pilotage	Générateur avec régulation par pièce, Equipement : absent, Système : radiateur / convecteur
eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie B ou 2 étoiles installé en 2005, non bouclé, de type accumulé (système individuel)
climatisation	
ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
ventilation	Aérer les pièces 5 minutes par jour, fenêtres grandes ouvertes.
chaudière	Entretien obligatoire par un professionnel → 1 fois par an Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence. Abaisser la température de 2 à 3°C la nuit.
radiateurs	Dépoussiérer les radiateurs régulièrement.
circuit de chauffage	Faire désembouer le circuit de chauffage par un professionnel → tous les 10 ans Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.
éclairages	Nettoyer les ampoules et luminaires.
isolation	Faire vérifier les isolants par un professionnel → tous les 20 ans

AVOVENTES.FR

Recommandation d'amélioration de la performance

Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.

Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1 Les travaux essentiels montant estimé : 30440 à 41190€

lot	description	performance recommandée
toiture et combles	label Effinergie : ITI R >= 7.5 sous tout type de combles ; R >= 5 sous toiture terrasse	
murs	label Effinergie : ITI R >= 4.5 pour tout type d'isolation	
portes et fenêtres	Installation de fenêtres double vitrage VPE 4/20/4 avec remplissage Argon et retour d'isolant	

2 Les travaux à envisager montant estimé : 12580 à 17020€

lot	description	performance recommandée
chauffage	Mise en place d'une pompe à chaleur Air/Eau avec robinet thermostatique (SCOP = 3.5) et réseau de distribution isolé	SCOP = 3.5
eau chaude sanitaire	Installation d'un chauffe-eau thermodynamique sur air extrait dernière génération	

Commentaires :

Aucun commentaire utile sur les recommandations

AVOVENTES.FR

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux

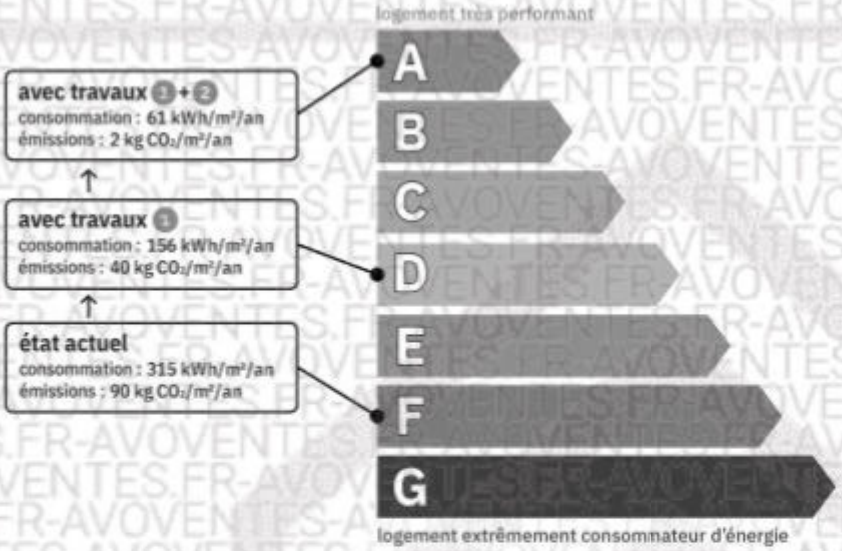

France Rénov'

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :
france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :
france-renov.gouv.fr/aides

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

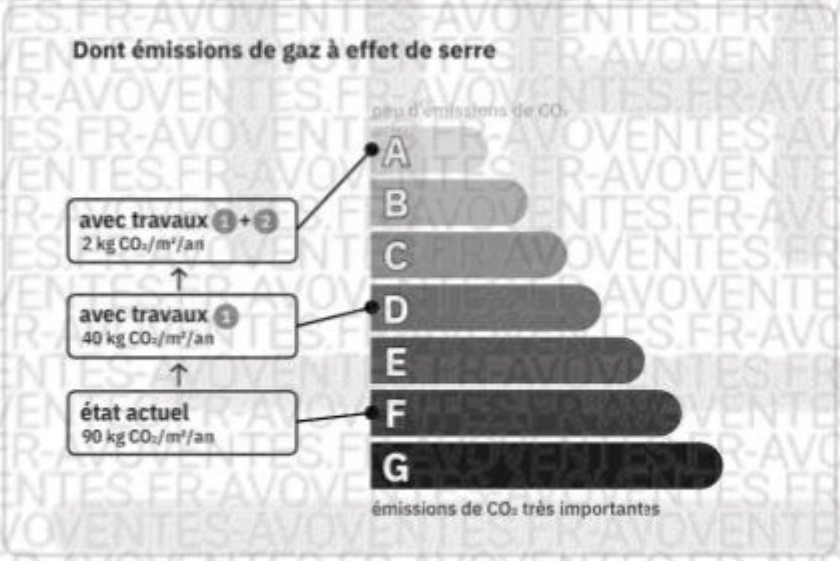

Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par QUALIXPERT, 17 Rue Borrel 81100 CASTRES

référence du logiciel validé : **WinDPE v3**
référence du DPE : **14173**
date de visite du bien : **05/02/2026**
invariant fiscal du logement : **Non communiqué**
référence de la parcelle cadastrale : **A 44**
méthode de calcul : **3CL-DPE 2021 (V 2025.11.1.0)**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :
Néant

La surface de référence **d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.**

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.
Le rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières n'est pas joint au DPE.

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département	Observé/mesuré	02680
altitude	données en ligne	<= 400
type de bien	Observé / mesuré	Maison individuelle
année de construction	Estimé	Avant 1948
période de construction	Estimé	Jusqu'à 1948
surface de référence du bien	Observé / mesuré	143.40m²
nombre de niveaux	Observé / mesuré	1
hauteur moyenne sous plafond	Observé / mesuré	2.48m

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

plancher bas 1	référence pour les ponts thermiques		Plancher bas 1
	surface	Observé/mesuré	7.43
	type	Observé/mesuré	Dalle béton
	isolation	Observé/mesuré	Non
	périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	Observé/mesuré	16.48
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Sous-sol non chauffé
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
plancher bas 2	référence pour les ponts thermiques		Plancher bas 2
	surface	Observé/mesuré	134.97
	type	Observé/mesuré	Dalle béton
	isolation	Observé/mesuré	Non
	périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	Observé/mesuré	49.7
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Plancher sur terre-plein
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
toiture / plafond 1	référence pour les ponts thermiques		Plancher haut 1
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	5.77
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	5.77 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Combles aménagés sous rampant
	type de toiture	Observé/mesuré	Combles aménagés
	isolation	Observé/mesuré	Inconnu
	type isolation	Valeur par défaut	ITI
	année de construction / rénovation	Valeur par défaut	De 1975 à 1977
	inertie	Observé/mesuré	Légère
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
toiture / plafond 2	référence pour les ponts thermiques		Plancher haut 2
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	77.87
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	77.87 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Plafond bois sur solives bois
	type de toiture	Observé/mesuré	Combles perdus
	isolation	Observé/mesuré	Inconnu
	type isolation	Valeur par défaut	ITI
	année de construction / rénovation	Valeur par défaut	Inconnue
	inertie	Observé/mesuré	Légère
	type de local non chauffé	Observé/mesuré	Combles fortement ventilés
	surface Aiu	Observé/mesuré	98.06
	isolation Aiu	Observé/mesuré	Inconnu

AVOVENTES.FR

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

	surface Aue	Observé/mesuré	128.47
	isolation Aue	Observé/mesuré	Non
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.8
	référence pour les ponts thermiques		Plancher haut 3
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	20.19
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	20.19 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Plafond en plaque de plâtre
	type de toiture	Observé/mesuré	Combles perdus
	isolation	Observé/mesuré	Oui
	type isolation	Valeur par défaut	ITI
toiture / plafond 3	épaisseur isolant	Observé/mesuré	13
	inertie	Observé/mesuré	Légère
	type de local non chauffé	Observé/mesuré	Combles fortement ventilés
	surface Aiu	Observé/mesuré	98.06
	isolation Aiu	Observé/mesuré	Inconnu
	surface Aue	Observé/mesuré	128.47
	isolation Aue	Observé/mesuré	Non
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.8
	référence pour les ponts thermiques		Plancher haut 4
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	38.37
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	38.37 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage
	type de toiture	Observé/mesuré	Combles perdus
toiture / plafond 4	isolation	Observé/mesuré	Inconnu
	type isolation	Valeur par défaut	ITI
	année de construction / rénovation	Valeur par défaut	De 1975 à 1977
	inertie	Observé/mesuré	Légère
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Local non chauffé non accessible
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.95
	référence pour les ponts thermiques		Mur 1
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	2.52
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	2.14 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	28
	isolation	Observé/mesuré	Non
	doublage		Avec lame d'air de moins de 15mm
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Ouest
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
mur 1	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	référence pour les ponts thermiques		Mur 2
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	5.17
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	1.41 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	28
	isolation	Observé/mesuré	Non
mur 2	doublage		Avec lame d'air de moins de 15mm
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Ouest
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	référence pour les ponts thermiques		Mur 3
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	6.23
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	3.79 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	20 et -
	isolation	Observé/mesuré	Non
mur 3	doublage		Avec lame d'air de moins de 15mm
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Ouest
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	référence pour les ponts thermiques		Mur 4
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	9.68
	type	Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	20 et -
	isolation	Observé/mesuré	Oui
	type isolation	Valeur par défaut	ITI
mur 4	épaisseur isolant	Observé/mesuré	4
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Sud
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
mur 5	référence pour les ponts thermiques		Mur 5
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	1.01
	type	Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

mur 5 (suite)	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	20 et +
	isolation	Observé/mesuré	Oui
	type isolation	Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	Observé/mesuré	4
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Ouest
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	référence pour les ponts thermiques		Mur 6
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	14.59
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	7.92 (surface des menuiseries déduite)
mur 6	type	Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	28
	isolation	Observé/mesuré	Oui
	type isolation	Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	Observé/mesuré	4
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Sud
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	référence pour les ponts thermiques		Mur 7
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	7.14
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	5.98 (surface des menuiseries déduite)
mur 7	type	Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	20 et +
	isolation	Observé/mesuré	Oui
	type isolation	Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	Observé/mesuré	4
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Sud
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	référence pour les ponts thermiques		Mur 8
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	14.61
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	9.56 (surface des menuiseries déduite)
mur 8	type	Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	20 et +

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

mur 8 (suite)	isolation	Observé/mesuré	Oui
	type isolation	Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	Observé/mesuré	4
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Est
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	référence pour les ponts thermiques		Mur 9
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	7.64
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	7.3 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	28
	isolation	Observé/mesuré	Oui
mur 9	type isolation	Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	Observé/mesuré	4
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Sud
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	référence pour les ponts thermiques		Mur 10
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	13.02
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	7.9 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	28
	isolation	Observé/mesuré	Oui
mur 10	type isolation	Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	Observé/mesuré	4
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Sud
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
mur 11	référence pour les ponts thermiques		Mur 11
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	7.71
	type	Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	28
	isolation	Observé/mesuré	Oui
	type isolation	Valeur par défaut	ITI

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

mur 11 (suite)	épaisseur isolant	Observé/mesuré	4
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Est
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	référence pour les ponts thermiques		Mur 12
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	13.02
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	12.06 (surface des menuiseries déduite)
mur 12	type	Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	28
	isolation	Observé/mesuré	Non
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Nord
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	référence pour les ponts thermiques		Mur 13
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	3.15
mur 13	type	Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	28
	isolation	Observé/mesuré	Inconnu
	type isolation	Valeur par défaut	ITI
	année de construction / rénovation	Valeur par défaut	Inconnue
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Nord
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	référence pour les ponts thermiques		Mur 14
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	8.18
mur 14	type	Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	28
	isolation	Observé/mesuré	Oui
	type isolation	Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	Observé/mesuré	2
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Nord
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure

AVOVENTES.FR

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

mur 15	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	référence pour les ponts thermiques		Mur 15
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	9.92
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	7.92 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	28
	isolation	Observé/mesuré	Oui
	type isolation	Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	Observé/mesuré	4
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Nord
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
mur 16	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	référence pour les ponts thermiques		Mur 16
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	10.18
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	7.95 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	28
	isolation	Observé/mesuré	Non
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Nord
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
mur 17	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	référence pour les ponts thermiques		Mur 17
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	7.58
	type	Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	28
	isolation	Observé/mesuré	Non
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Ouest
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	type de local non chauffé	Observé/mesuré	Cellier
	surface Aiu	Observé/mesuré	11.79
	isolation Aiu	Observé/mesuré	Non
	surface Aue	Observé/mesuré	19.91
	isolation Aue	Observé/mesuré	Non
mur 18	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.75
	référence pour les ponts thermiques		Mur 18

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

mur 18	surface totale (m²)	Observé/mesuré	4.21
	type	Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	28
	isolation	Observé/mesuré	Oui
	type isolation	Valeur par défaut	ITE
	épaisseur isolant	Observé/mesuré	4
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Nord
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	type de local non chauffé	Observé/mesuré	Cellier
	surface Aiu	Observé/mesuré	11.79
	isolation Aiu	Observé/mesuré	Non
	surface Aue	Observé/mesuré	19.91
	isolation Aue	Observé/mesuré	Non
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.75
	référence pour les ponts thermiques		Mur 19
mur 19	surface totale (m²)	Observé/mesuré	8.47
	type	Observé/mesuré	Cloison de plâtre
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	5 à +
	isolation	Observé/mesuré	Non
	inertie	Observé/mesuré	Légère
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	type de local non chauffé	Observé/mesuré	Combles fortement ventilés
	surface Aiu	Observé/mesuré	98.06
	isolation Aiu	Observé/mesuré	Inconnu
	surface Aue	Observé/mesuré	128.47
	isolation Aue	Observé/mesuré	Non
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.8
	référence pour les ponts thermiques		Porte 1
porte 1 (Porte sur Mur 2)	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	1.94
	type	Observé/mesuré	Porte en pvc avec double vitrage
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	mur affilié	Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en briques pleines anciennes simples
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 1

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 1 (Fenêtre sur Mur 1)	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	0.38
	type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	15
	remplissage	Observé/mesuré	Air sec
	orientation	Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en briques pleines anciennes simples
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 2
fenêtres / baie 2 (Fenêtre sur Mur 2)	nombre		1
	surface		1.82
	type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
	remplissage	Observé/mesuré	Air sec
	type de volets	Observé/mesuré	Volets roulants alu
	orientation	Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en briques pleines anciennes simples
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
fenêtres / baie 3 (Fenêtre sur Mur 3)	référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 3
	nombre	Observé/mesuré	1

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 3 (Fenêtre sur Mur 3)	surface	Observé/mesuré	2.44
	type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
	remplissage	Observé/mesuré	Air sec
	type de volets	Observé/mesuré	Volets roulants alu
	orientation	Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 3 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 4
fenêtres / baie 4 (Fenêtre sur Mur 6)	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	6.67
	type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
	remplissage	Observé/mesuré	Air sec
	type de volets	Observé/mesuré	Volets roulants alu
	orientation	Observé/mesuré	Sud
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 6 - Murs en briques pleines anciennes simples
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
fenêtres / baie 5 (Fenêtre sur Mur 7)	référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 5
	nombre	Observé/mesuré	2

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	fenêtres / baie 5 (Fenêtre sur Mur 7)	surface	Observé/mesuré	0.58
		type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
		largeur du dormant	Observé/mesuré	5
		localisation	Observé/mesuré	En tunnel
		retour isolant	Observé/mesuré	Avec retour
		type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
		étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
		remplissage	Observé/mesuré	Argon
		orientation	Observé/mesuré	Sud
		type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 7 - Murs en blocs de béton creux
		donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
		référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 6
		nombre	Observé/mesuré	1
	fenêtres / baie 6 (Fenêtre sur Mur 8)	surface	Observé/mesuré	5.05
		type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
		largeur du dormant	Observé/mesuré	5
		localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	Observé/mesuré	Avec retour
		type de paroi	Observé/mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
		type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
		étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
		remplissage	Observé/mesuré	Air sec
		type de volets	Observé/mesuré	Volets roulants alu
		orientation	Observé/mesuré	Est
		type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	Observé/mesuré	Non homogène
		angle secteur 1	Observé/mesuré	30°<= <60°
		angle secteur 2	Observé/mesuré	<15°
		angle secteur 3	Observé/mesuré	<15°
		angle secteur 4	Observé/mesuré	<15°
		mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 8 - Murs en blocs de béton creux
		donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 7
	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	0.34
	type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
fenêtres / baie 7 (Fenêtre sur Mur 9)	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
	remplissage	Observé/mesuré	Argon
	orientation	Observé/mesuré	Sud
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Non homogène
	angle secteur 1	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 2	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 3	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 4	Observé/mesuré	30°<= <60°
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 9 - Murs en briques pleines anciennes simples
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 8
	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	5.12
	type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
fenêtres / baie 8 (Fenêtre sur Mur 10)	remplissage	Observé/mesuré	Argon
	orientation	Observé/mesuré	Sud
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Non homogène

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	fenêtres / baie 8 (Fenêtre sur Mur 10) (suite)	angle secteur 1	Observé/mesuré	<15°
		angle secteur 2	Observé/mesuré	<15°
		angle secteur 3	Observé/mesuré	<15°
		angle secteur 4	Observé/mesuré	30°<= <60°
		mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 10 - Murs en briques pleines anciennes simples
		donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
		référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 9
		nombre	Observé/mesuré	1
		surface	Observé/mesuré	0.48
		type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
		largeur du dormant	Observé/mesuré	5
		localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	fenêtres / baie 9 (Fenêtre sur Mur 12)	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
		remplissage	Observé/mesuré	Argon
		orientation	Observé/mesuré	Nord
		type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 12 - Murs en briques pleines anciennes simples
		donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
		référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 10
		nombre	Observé/mesuré	1
		surface	Observé/mesuré	0.48
		type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
		largeur du dormant	Observé/mesuré	5
		localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
		étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	fenêtres / baie 10 (Fenêtre sur Mur 12)	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
		remplissage	Observé/mesuré	Argon
		orientation	Observé/mesuré	Nord

AVOVENTES.FR

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	fenêtres / baie 10 (Fenêtre sur Mur 12) (suite)	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 12 - Murs en briques pleines anciennes simples
		donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
		référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 11
		nombre	Observé/mesuré	1
		surface	Observé/mesuré	2.00
		type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
		largeur du dormant	Observé/mesuré	5
		localisation	Observé/mesuré	En tunnel
		retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
		étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	fenêtres / baie 11 (Fenêtre sur Mur 15)	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
		remplissage	Observé/mesuré	Argon
		type de volets	Observé/mesuré	Volets roulants alu
		orientation	Observé/mesuré	Nord
		type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 15 - Murs en briques pleines anciennes simples
		donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
		référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 12
		nombre	Observé/mesuré	1
		surface	Observé/mesuré	2.23
		type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
		largeur du dormant	Observé/mesuré	5
		localisation	Observé/mesuré	En tunnel
		retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
		étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
	fenêtres / baie 12 (Fenêtre sur Mur 16)	remplissage	Observé/mesuré	Argon
		type de volets	Observé/mesuré	Volets roulants alu
		orientation	Observé/mesuré	Nord

Fiche technique du logement (suite)

	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 16 - Murs en briques pleines anciennes simples
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
pont thermique 1	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 1 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	1
pont thermique 2	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 2 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	2.35
pont thermique 3	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 3 / Plancher bas 1
	Longueur	Observé/mesuré	2.5
pont thermique 4	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 4 / Plancher bas 1
	Longueur	Observé/mesuré	3.84
pont thermique 5	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 5 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	0.4
pont thermique 6	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 6 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	5.79
pont thermique 7	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 7 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	3.2
pont thermique 8	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 8 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	6.55
pont thermique 9	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 9 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	3.28
pont thermique 10	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 10 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	5.59
pont thermique 11	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 11 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	3.31
pont thermique 12	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 12 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	5.59
pont thermique 13	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 13 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	1.35
pont thermique 14	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 14 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	3.51
pont thermique 15	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 15 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	3.7
pont thermique 16	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 16 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	3.8
pont thermique 17	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 17 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	2.83
pont thermique 18	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 18 / Plancher bas 2

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

pont thermique 18 (suite)	Longueur	Observé/mesuré	1.57
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 2 / Porte 1
pont thermique 19	Longueur	Observé/mesuré	5.2
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 1
pont thermique 20	Longueur	Observé/mesuré	2.74
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 2 / Fenêtre 2
pont thermique 21	Longueur	Observé/mesuré	5.13
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 3 / Fenêtre 3
pont thermique 22	Longueur	Observé/mesuré	6.32
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 6 / Fenêtre 4
pont thermique 23	Longueur	Observé/mesuré	7.47
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 7 / Fenêtre 5
pont thermique 24	Longueur	Observé/mesuré	6.2
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 8 / Fenêtre 6
pont thermique 25	Longueur	Observé/mesuré	6.59
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 9 / Fenêtre 7
pont thermique 26	Longueur	Observé/mesuré	2.34
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 10 / Fenêtre 8
pont thermique 27	Longueur	Observé/mesuré	6.63
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 12 / Fenêtre 9
pont thermique 28	Longueur	Observé/mesuré	2.8
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 12 / Fenêtre 10
pont thermique 29	Longueur	Observé/mesuré	2.8
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 15 / Fenêtre 11
pont thermique 30	Longueur	Observé/mesuré	5.7
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 16 / Fenêtre 12
pont thermique 31	Longueur	Observé/mesuré	6.22
système de ventilation 1	Type	Observé/mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
	façade exposées	Observé / mesuré	plusieurs
systèmes de chauffage / Installation 1	type d'installation	Observé/mesuré	Installation de chauffage seul classique
	surface chauffée	Observé/mesuré	143.40
	générateur type	Observé/mesuré	Chaudière Fioul standard
	energie	Observé/mesuré	Fioul
	température distribution	Observé/mesuré	Haute/Autre émetteurs avant 1981
	générateur année installation	Valeur par défaut	1999
	Pn saisi	Valeur par défaut	36
	régulation installation type		Radiateur eau chaude bitube avec robinet thermostatique
	émetteur type	Observé/mesuré	Radiateur
	émetteur année installation	Valeur par défaut	1999
	distribution type	Observé/mesuré	Individuel eau chaude Haute température (=>65°) non isolé

Fiche technique du logement (suite)

systèmes de chauffage / Installation 1 (suite)	numéro d'intermittence		1
	émetteur	Observé/mesuré	Principal
	fonctionnement ecs	Observé/mesuré	Chauffage seul
	nombre de niveau chauffé	Observé/mesuré	1
	numéro		1
	équipement	Observé/mesuré	Absent
pilotage 1	chauffage type	Observé/mesuré	Central individuel
	régulation pièce par pièce	Observé/mesuré	Avec
	système	Observé/mesuré	Radiateur / Convecteur
	production type	Observé/mesuré	Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie B ou 2 étoiles
	installation type	Observé/mesuré	Individuelle
	localisation	Observé/mesuré	En volume habitable et pièces alimentées contiguës
systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1	volume ballon (L)	Observé/mesuré	200
	energie	Observé/mesuré	Electrique
	ancienneté	Observé/mesuré	2005
	type de production d'ecs	Observé/mesuré	accumulée
	nombre de niveau	Observé/mesuré	1

équipement

Fiche technique du logement (suite)

Réferences réglementaires utilisées (liste non exhaustive)

- Arrêté du 31 mars 2021 relatif au dpe pour les bâtiments ou parties de bâtimentsà usage d'habitation en France métropolitaine;
- Arrêté du 31 mars 2021 relatif aux méthodes et procédures applicables au dpe et aux logiciels l'établissant;
- Arrêté du 31 mars 2021 modifiant diverses dispositions relatives au dpe;
- Arrêté du 8 octobre 2021 modifiant la methode de calcul et les modalites du dpe;
- Arrêté du 25 mars 2024 modifiant les seuils des étiquettes du diagnostic de performance énergetique pour leslogements de petites surfaces et actualisant les tarifs annuels de l'énergie;
- Arrêté du 16 juin 2025 modifiant l'arrêté du 31 mars 2021 relatif aux méthodes et procédures applicables audiagnostic de performance énergétique et aux logiciels l'établissant;- Arrêté du 13 août 2025 modifiant le facteur de conversion de l'énergie finale en énergie primaire de l'électricité relatif audiagnostic de performance énergétique;

Audit énergétique

N° audit : A26020022073B
date de visite : 05/02/2026
date d'établissement : 09/02/2026
valable jusqu'au : 08/02/2031
identifiant fiscal du logement : Non communiqué

Propositions de travaux pour réaliser une rénovation énergétique performante de votre logement

dossier n° : 14173
adresse : **9 Bis Rue de Dallon 02680 DALLON**
type de bien : Maison
année de référence : Avant 1948
surface de référence : 143.40 m²
Département : AISNE
propriétaire : AVOVENTES
adresse du propriétaire : 9 Bis Rue de Dallon 02680 DALLON
commanditaire : LE CREDIT LYONNAIS - LE CREDIT LOGEMENT

N° cadastre : A 44
nombre de niveaux : 1
altitude : 0 m

État initial du bâtiment p.3

Scénario de travaux en un clin d'oeil p.8

Scénario 1 **"rénovation en une fois"**

Scénario 1 p.9

F → B

Scénario 2 **"rénovation par étapes"**

Scénario 2 p.14

F → D → B → B

Les principales phases du parcours de rénovation énergétique p.23

Lexique et définitions p.24

Informations auditeur
TH-DIAG
13 Rue Henri Poizot, 02790 SERAUCOURT LE GRAND
AVOVENTES
email : th-diag@orange.fr

N° SIRET : 50455754700024
N° de certification : C2263
org. de certification : QUALIXPERT
logiciel : WinDpeV3

Décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation
Arrêté du 4 mai 2022 définissant pour la France métropolitaine le contenu de l'audit énergétique réglementaire prévu par l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation
Arrêté du 17 novembre 2020 relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la prime de transition énergétique
À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation de l'audit énergétique : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire Audit à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité de l'audit. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page "Contacts" de l'Observatoire Audit.

Objectif de cet audit

Cet audit énergétique vous permet d'appréhender le potentiel de rénovation énergétique de votre logement.

Cet audit énergétique peut être utilisé comme justificatif pour le bénéfice des aides à la rénovation, telles que MaPrimeRénov ' et les Certificats d'Économie d'Énergie. Par ailleurs, la réalisation d'un audit énergétique est obligatoire pour la mise en vente de maisons individuelles ou de bâtiments en monopropriété, de performance énergétique ou environnementale E, F ou G, conformément à la loi Climat et Résilience. Ce classement est réalisé dans le cadre de l'établissement du DPE (Diagnostic de Performance Energétique). Cet audit a été réalisé conformément aux exigences réglementaires, il peut donc être utilisé pour respecter cette obligation.
L'audit vous propose plusieurs scénarios de travaux vous permettant de réaliser une rénovation performante, correspondant à l'atteinte de la classe A ou B, ou de la classe C pour les passoires énergétiques, sauf exceptions liées à des contraintes architecturales, techniques ou patrimoniales. Il se base sur l'étude de 6 postes : isolation des murs, des planchers bas, de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, production de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Pourquoi réaliser des travaux de rénovation énergétique dans votre logement?

Rénover au bon moment

→ L'achat d'un bien, c'est le bon moment pour réaliser des travaux, aménager votre cadre de vie, sans avoir à vivre au milieu du chantier.

Vivre dans un logement de qualité

→ Un logement correctement rénové, isolé, et ventilé, c'est la garantie d'un confort au quotidien, d'économies d'énergies, et d'une bonne qualité de l'air.

Contribuer à atteindre la neutralité carbone

→ En France, le secteur du bâtiment représente environ 45% de la consommation finale d'énergie (source : SDES bilan énergétique 2020) et 18% des émissions de CO2 (source : Citepa 2020). Si nous sommes nombreux à améliorer la performance énergétique de nos bâtiments en les rénovant, nous contribuerons à atteindre la neutralité carbone !

Donner de la valeur à votre bien

→ En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous améliorez votre patrimoine en donnant de la valeur à votre bien, pour de nombreuses années.

Profiter des aides financières disponibles

→ L'état et les collectivités encouragent les démarches de rénovation des bâtiments par le biais de dispositifs d'aides financières.

Réduire les factures d'énergie

→ L'énergie est un poste important des dépenses des ménages. En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous pouvez réduire fortement ces dépenses, tout en étant moins soumis aux aléas des prix de l'énergie.

Louer plus facilement votre bien

→ Si vous souhaitez louer votre bien, les travaux de rénovation énergétique vous permettront de fidéliser les locataires et de louer plus facilement, en valorisant la qualité du bâtiment et la maîtrise des charges.

→ Vous vous prémunissez également des interdictions progressives de location des logements les plus énergivores.

→ Critère énergétique pour un logement décent :
- 1er janvier 2023 CEF <450 kWh/m2/an (interdiction de location des CEF ≥ 450 kWh/m²/an)
- 1er janvier 2025 : classe DPE entre A et F (interdiction de location des G)
- 1er janvier 2028 : classe DPE entre A et E (interdiction de location des F)
- 1er janvier 2034 : classe DPE entre A et D (interdiction de location des E)

État initial du logement

Vous trouverez dans cette partie les informations de diagnostic de votre logement. Il est possible qu 'elles diffèrent légèrement de celles mentionnées dans votre DPE (Diagnostic de Performance Énergétique), car les données utilisées pour le calcul peuvent ne pas être exactement les mêmes.
Réf du DPE (si utilisé) : 2602E0346163G

Performance énergétique et environnementale actuelle du logement

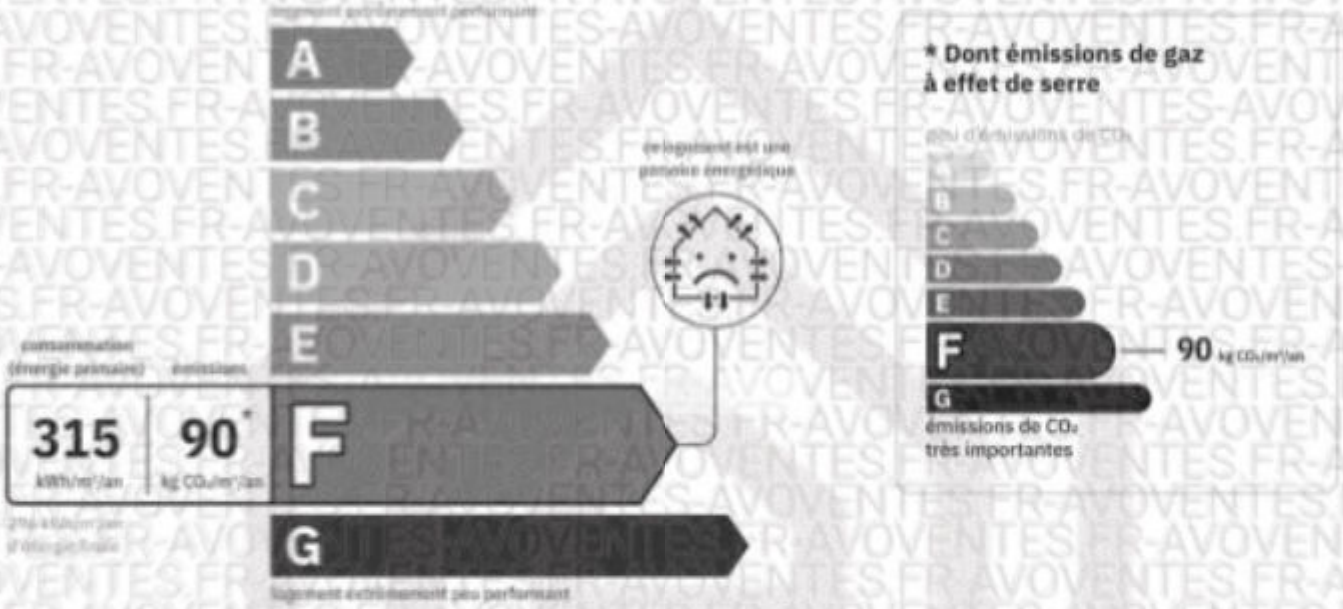

Schéma de déperdition de chaleur

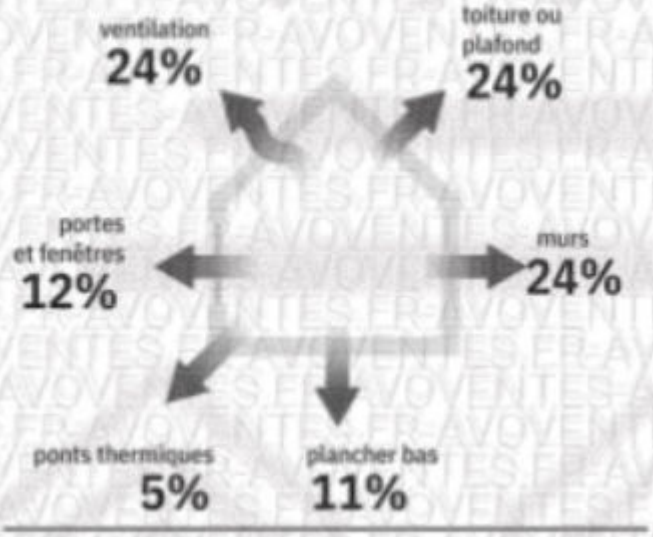

Coefficient de déperditions thermiques = 1.12217 W/(m².K)

Coefficient de déperditions thermiques de référence ≈ 0.41007 W/(m².K)

Confort d'été (hors climatisation)

Performance de l'isolation

Montants et consommations annuels d'énergie

répartition des consommations kWh/m²/an EP

usage	chauffage	eau chaude	refroidissement	éclairage	auxiliaires	total
consommation d'énergie (kWh/m²/an)	fioul 276ep (22kwh)	électricité 30ep (3kwh)	0	électricité 3ep (1kwh)	électricité 4ep (2kwh)	315ep (29kwh)
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 4990€ à 6760€	de 500€ à 690€	0€	de 70€ à 110€	de 100€ à 140€	de 5660€ à 7700€

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standard de 100 L par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (pour la définition en annexe)
* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre consommations estimées et réelles

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.
Le rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières n'est pas joint au DPE.

Vue d'ensemble du logement

Description du bien

	Description
nombre de niveaux	1
nombre de pièces	12 Pièces au rez-de-chaussée
description des pièces	Un rez-de chaussée composé : - Entrée : 4.03 m² - W.C. : 1.74 m² - Séjour : 51.51 m² - Dégagement 1 : 1.00 m² - Chambre 1 : 11.68 m² - Chambre 2 : 13.73 m² - Cuisine : 20.19 m² - Couloir 1 : 3.29 m² - Salle d'eau : 8.18 m² - Couloir 2 : 2.62 m² - Buanderie : 3.21 m² - Chambre 3 18.36 m² - Dressing : 2.86 m²
mitoyenneté	Aucune

Vue d'ensemble des équipements

type d'équipement	description	état de fonctionnement
chauffage	Installation de chauffage seul classicue (système individuel) Chaudière Fioul standard (Année: 1999, Energie: Fioul) Emetteur(s): Radiateur	
pilotage	Générateur avec régulation par pièce, Equipement : absent, Système : radiateur / convecteur	
eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie B ou 2 étoiles installé en 2005, non bouclé, de type accumulé (système individuel)	
climatisation		
ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres	Cas de dérogation.

Caractéristiques techniques, architecturales ou patrimoniales

photo	description	conseils
	Aucune caractéristique technique, architecturale ou patrimoniale n'a été relevée pendant la visite du bien	

Pathologies et risques de pathologies

photo	description	conseils
	Aucune pathologie ou risque de pathologie n'a été relevée pendant la visite du bien	

Contraintes économiques

Les travaux de rénovation énergétique dont les coûts excéderait de 50 % la valeur du bien, alors l'auditeur pourra émettre une dérogation d'un saut de 2 classement énergétique à l'initiale.

Murs	Description	Isolation
Mur 1	Mur en briques pleines anciennes simples de 2.52m², non isolé, orienté Ouest, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 2	Mur en briques pleines anciennes simples de 5.17m², non isolé, orienté Ouest, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 3	Mur en blocs de béton creux de 6.23m², non isolé, orienté Ouest, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE

Mur 4	Mur en blocs de béton creux de 9.68m², avec une isolation intérieure, orienté Sud, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 5	Mur en blocs de béton creux de 1.01m², avec une isolation intérieure, orienté Ouest, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 6	Mur en briques pleines anciennes simples de 14.59m², avec une isolation intérieure, orienté Sud, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 7	Mur en blocs de béton creux de 7.14m², avec une isolation intérieure, orienté Sud, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 8	Mur en blocs de béton creux de 14.61m², avec une isolation intérieure, orienté Est, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 9	Mur en briques pleines anciennes simples de 7.64m², avec une isolation intérieure, orienté Sud, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 10	Mur en briques pleines anciennes simples de 13.02m², avec une isolation intérieure, orienté Sud, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 11	Mur en briques pleines anciennes simples de 7.71m², avec une isolation intérieure, orienté Est, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 12	Mur en briques pleines anciennes simples de 13.02m², non isolé, orienté Nord, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 13	Mur en briques pleines anciennes simples de 3.15m², avec une isolation inconnue, orienté Nord, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 14	Mur en briques pleines anciennes simples de 8.38m², avec une isolation intérieure, orienté Nord, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 15	Mur en briques pleines anciennes simples de 9.92m², avec une isolation intérieure, orienté Nord, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 16	Mur en briques pleines anciennes simples de 10.18m², non isolé, orienté Nord, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 17	Mur en briques pleines anciennes simples de 7.58m², non isolé, orienté Ouest, donnant sur local 1	INSUFFISANTE
Mur 18	Mur en briques pleines anciennes simples de 4.21m², avec une isolation extérieure, orienté Nord, donnant sur local 1	INSUFFISANTE
Mur 19	Cloison de plâtre de 8.47m², non isolé orienté , donnant sur combles 1	INSUFFISANTE

Planchers

	Description	Isolation
Plancher bas 1	Dalle béton de 7.43m², non isolé, donnant sur sous-sol non chauffé	BONNE
Plancher bas 2	Dalle béton de 134.97m², non isolé, donnant sur plancher sur terre-plein	MOYENNE

Toitures

	Description	Isolation
Plancher haut 1	Combles aménagés sous rampant de 5.77m², isolation inconnue, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE

Plancher haut 2	Plafond bois sur solives bois de 77.87m², isolation inconnue, donnant sur combles 1	INSUFFISANTE
Plancher haut 3	Plafond en plaque de plâtre de 20.19m², isolé par l'intérieur, donnant sur combles 1	MOYENNE
Plancher haut 4	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage de 38.37m², isolation inconnue, donnant sur local non chauffé non accessible	INSUFFISANTE

Menuiseries

	Description	Isolation
Fenetres	Fenêtres battantes en Pvc, Double vitrage Fenêtres battantes en Pvc, Double vitrage et Volets roulants alu	MOYENNE
Portes-Fenetres	Portes-fenêtres coulissantes en Pvc, Double vitrage et Volets roulants alu Portes-fenêtres coulissantes en Pvc, Double vitrage	MOYENNE
Portes	Porte en pvc avec double vitrage	INSUFFISANTE

Observations de l'auditeur

Nos chiffrages sont réalisés à partir de La Bibliothèque Batiprix avec le millésime adéquat à la date de l'Audit.

Les couts des travaux suite à l'audit énergétique réglementaire concernent uniquement la fourniture et la pose nécessaire pour les recommandations d'amélioration, les travaux d'embellissement, les travaux de redistribution des pièces ou aménagements des combles ainsi que (Carrelage, peinture, salle de bains, cuisine, etc...) ne sont pas inclus dans l'estimation. Voir les scénarios proposé, nous sommes a la disposition du futur acquéreur et pouvons proposer un audit volontaire afin de mieux vous accompagner dans votre projet.

La société TH-DIAG se dégage de toutes responsabilités sur les couts des matériaux, qui en ces temps ne cesse d'augmenter. Nous vous conseillons de faire réaliser plusieurs devis auprès d'entreprises qualifiés.

Scénarios de travaux en un clin d'oeil

Cet audit vous présente plusieurs scénarios de travaux pour ce logement, soit pour une rénovation « en une fois », soit pour une rénovation « par étapes ». Ces propositions de travaux vous permettent d'améliorer de manière significative la performance énergétique et environnementale de votre logement, et de réaliser d'importantes économies d'énergie. Des aides existent pour contribuer à financer ces travaux : vous en trouverez le détail dans les pages qui suivent.

Postes de travaux concernés	Performance énergétique et environnementale globale du logement (Consom. en kWhEP/m²/an et émissions en kg CO_2/m²/an)	Économies d'énergie par rapport à l'état intial (énergie primaire)	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
Avant travaux	315 / 90 F		insuffisant	de 5660€ à 7700€	
Scénario 1 "rénovation en une fois" (détails p.9)					
• Isolation des murs • Isolation de la toiture • Remplacement du système de ventilation • Remplacement du système de chauffage • Remplacement du système de production d'eau chaude sanitaire • Autre	82 / 9 B	- 74 % (- 233 kWhEP/m²/an)	insuffisant	de 1380€ à 1880€	≈ 68755€
Scénario 2 "rénovation par étapes" (détails p.14)					
Première étape • Isolation des murs • Isolation de la toiture • Remplacement du système de ventilation Autre	188 / 49 D	- 40 % (- 127 kWhEP/m²/an)	insuffisant	de 3260€ à 4420€	≈ 45411€
Deuxième étape • Remplacement du système de chauffage	105 / 10 B	- 67 % (- 210 kWhEP/m²/an)	insuffisant	de 1700€ à 2320€	≈ 18568€
Troisième étape • Remplacement du système de production d'eau chaude sanitaire	82 / 9 B	- 74 % (- 233 kWhEP/m²/an)	insuffisant	de 1380€ à 1880€	≈ 4776€

***Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent evoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**
Les coûts de travaux indiqués dans ce rapport proviennent de : Bibliothèque de travaux Batiprix

Scénario 1 "rénovation en une fois"

Il est préférable de réaliser des travaux en une fois. Le coût des travaux sera moins élevé que si vous les faites par étapes, et la performance énergétique et environnementale à terme sera meilleure.

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux. Elles peuvent évoluer entre la réalisation de l'audit et la concrétisation des travaux.

Aides nationales :

- **MaPrimeRénov' Rénovation Globale**
- **Certificats d'économie d'énergie (CEE)**
- **EcoPTZ**

Aides locales :

- **Hauts-de-France Pass Rénovation - Hauts-de-France**
- **Ces informations sont données à titre indicatif. Informez vous auprès de l'organisme qui délivre l'aide pour connaître en details les conditions d'éligibilité.**

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' :
france-renov.gouv.fr

Pour des conseils neutres et gratuits, échangez avec un conseiller France Rénov' :

france.renov.aisne@soliha.fr
tel: 03 23 26 73 61

Détails des travaux énergétiques	Coût estimé (*TTC)
Murs	
• Mur 1, mur 2, mur 3, mur 4, mur 5, mur 6, mur 7, mur 8, mur 9, mur 10, mur 11, mur 12, mur 13, mur 14, mur 15, mur 16 : Fourniture et mise en œuvre de laine de verre épaisseur 100 mm (R = 3.15 m2.K/W)(ITI), pour intégration dans contre-cloison plaque de plâtre sur ossature métallique. Fourniture et mise en œuvre de contre cloison de doublage, constituée d'1 plaque plâtre 13 mm, vissée sur fourrures métalliques avec appuis intermédiaires, compris finition joints entre plaques, joint d'étanchéité en périphérie. (Surface isolée : 111m²)	= 10852€
• Mur 17, mur 18 : Fourniture et mise en œuvre de laine de verre épaisseur 45 mm (R = 1.2 m2.K/W)(ITI), pour intégration dans contre-cloison plaque de plâtre sur ossature métallique. Fourniture et mise en œuvre, contre cloison doublage, épaisseur 61 mm, entraxe 600 mm, constituée de 1 plaques plâtre 13 mm, vissées sur ossature métallique, finition joints entre plaques, joint d'étanchéité. (Surface isolée : 13m²)	

***Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergetique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent evoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**

Détails des travaux énergétiques (suite)	Coût estimé (*TTC)
Planchers haut / Toitures	
• Toiture 2, toiture 3 : Isolation des combles par feutre en laine de verre revêtue kraft quadrillé, épaisseur 260 mm (R = 6,50 m2.K/W)(ITI), déroulé. Fourniture et mise en œuvre ce plafond non démontable, constitué d1 plaque plâtre 13 mm vissée sur ossature métal secondaire parallèle aux plaques, fourrure 47/50 suspendus par pattes à la structure bois, compris firition des joints. (Surface isolée : 104m²)	
• Toiture 1 : Isolation des combles en laine de verre de 240 mm d'épaisseur revêtu d'un surfaçage kraft, embrochée sur suspentes métallique fixées aux chevrons (R = 6.85 m2.K/W)(ITI). Fourniture et mise en œuvre de plafond non démontable, constitué d1 paque plâtre 13 mm vissée sur ossature métal secondaire parallèle aux plaques, fourrure 47/50 suspendus par pattes à la structure bois, compris finition des joints. (Surface isolée : 7m²)	≈ 16341€
• Toiture 4 : Fourniture et mise en œuvre de feutre laine de verre épaisseur 200 mm, revêtu kraft (R = 5.00 m2.K/W), pour intégration dans plénum de plafond en placue de plâtre sur ossature métallique. Fourniture et mise en œuvre de plafond non démontable, constitué d'1 plaque plâtre 13 mm vissée sur ossature métal secondaire parallèle aux plaques, fourrure 47/50 suspendus par pattes à la structure bois, compris finition des joints. (Surface isolée : 40m²)	
⚠ Pour une efficacité optimale, veillez à une bonne étanchéité à l'air de vos combles	
Ventilation	
• Fourniture et pose d'un kit VMC hygroréglable SF type A, y compris manchettes, colliers et sortie de toiture.	≈ 1562€
Systèmes de chauffage	
• Installation 1 : Pompe a chaleur AIR/EAU Inverter en relève d'une chaudiere fioul condensation, haute température, intégrant un échangeur coaxial, compresseur inverter PC 14 kW + APPOINT FIOUL 24 kW - SCOP >= 4.00, fluide R32, régulation embarqué, Plage de fonctionnement optimum : +7°C - +35 °C , température départ chauffage : 55 °C température d'air extérieur 0°C - Alimentation monophasé pour installation de chauffage.	≈ 15124€
Systèmes d'eau chaude sanitaire	
• Installation 1 : Ballon thermodynamique connecté mural sur air ambiant (local non chauffée), capacité de stockage 200 litres, profil de soutirage M (COP 2.4), ballon vertical, cuve en acier émaillé, régulation embarquée. Fluide R134A.	≈ 4696€
Locaux non chauffés	
• Combles 1 : Isolation des parois donnant sur un local non chauffé (Voir descriptif Plafond - Comble perdus).	≈ 1€

Détails des travaux induits	Coût estimé (*TTC)

***Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergetique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent evoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**

Détails des travaux induits (suite)	Coût estimé (*TTC)
• Démolition de doublage en matériaux de toute nature, collé ou sur ossature métallique. • Démolition de cloison de distribution en plâtre, y compris cescellement et dépose de blocs portes et poteaux. • Remise en l'état des installations électriques après la mise en place de l'isolant par l'intérieur (y compris remplacement des prises électriques, TV, téléphoriques). • Dépose avec réemploi de l'installation de plomberie après la mise en place de l'isolant par l'intérieur (y compris changement d'implantation des radiateurs et réparation de la tuyauterie).	≈ 14978€
• Démolition de plafond en plâtre sur lattis, ou plaques de pâtre sur tasseaux ou sur rails.	≈ 1676€
• Dépose de la chaudière fioul existante. Ebouage d'installation de chauffage compris remise en charge et purge. • Fourniture et pose des robinets thermostatique à bulbe incorporé, droit ou d'équerre monté sur radiateur. Thermostat programmable, digital sans fil, action tout ou rien ou chrono proportionnel, sur système de chauffage. Moteur réversible, tête électrothermique. • Fourniture, pose et raccordement de l'installation électrique pour la mise en place du système.	≈ 3444€
• Dépose du ballon électrique pour la mise en place du système.	≈ 80€

***Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergetique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent evoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**

Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement (kWhEP/m²/an et kg CO₂/m²/an)	Économies d'énergie par rapport à l'état intial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
82 | 9 | B Logement correctement ventilé	- 74 % (- 233 kWhEP/m²/an) - 82 % (- 29 kWhEP/m²/an)	- 90 % (- 81 kg CO₂/m²/an)	insuffisant	de 1380€ à 1880€	≈ 68755€

Nouvelle surface de référence

137.62 m² (-5.78 m² par rapport à l'état initial)

Répartition des consommations annuelles énergétiques

usage	chauffage	eau chaude	refroidissement	éclairage	auxiliaires	total
consommation d'énergie (kWh/m²/an)	fioul 22EP (7%) électricité 42EP (27%)	électricité 9EP (4%)	0	électricité 3EP (1%)	électricité 2EP (1%) électricité 1EP (0%)	82EP (53%)
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 1010€ à 1390€	de 190€ à 270€	0€	de 70€ à 110€	de 80€ à 140€	de 1350€ à 1910€

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendent de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

***Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergetique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent evoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**

Recommandations de l'auditeur

Le présent audit énergétique propose 2 scénarios de travaux :
- Scénario 1 : Un scénario de travaux en une seule étape qui est la somme des étapes du scénario 1
- Scénario 2 : Un scénario de travaux par étapes :
  - o Premiere Etape << sortie de passoire énergétique >> avec atteinte au minimum de la classe E.
  - o Dernière Etape << rénovation performante >> avec atteinte au minimum de la classe B.

Aucune dérogation aux objectifs de performance n'a été appliquée. La valeur vénale du bien n'a pas été communiqué.

Un diagnostics amiante avant travaux devra être réalisé par un technicien spécialisé. Dans le cadre d'un repérage amiante avant travaux (Code du Travail), il faut rechercher les matériaux ou produits figurant à l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019 (identique à la liste figurant dans la norme NF X46-020 d'Aout 2017). Cette annexe 1 est intitulée « Liste Non-exhaustive des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante à repérer », dès lors comme c'est le cas pour les missions avant démolition, la recherche pourra également concerner des matériaux ou produits non présents dans les programmes de repérages du CSP ou CDT.

Les scénarios de travaux intègrent l'etude des six postes de travaux mentionnés à l'article L. 111-1 du code de la construction et de l'habitation, sauf les éventuels postes dont la rénovation entrainerait des travaux induits et des surcoûts disproportionnés par rapport au gain énergétique.

Le scénario par étape n'intègre pas d'étape intermédiaire permettant d'atteindre la classe C (Cf Arrêté du 4 mai 2022, Art.11.1°.c). En effet, les caractéristiques techniques du bâtiment imposent un regroupement de certains travaux de rénovation pour optimiser le gain énergétique, pour respecter les réglementations en vigueur et pour éviter les travaux de reprises au niveau des interfaces entre les lots (risques de surcoût et de contre-performance). Se rapprocher de professionnels du bâtiment qui pourront proposer sous leur responsabilité le séquencement de certains lots de travaux (ex : isolation des murs extérieurs en deux étages, remplacement partiel des menuiseries...).

Les estimations des couts de travaux de rénovation et des travaux induits dans ce rapport sont établies pour des matériaux et équipements génériques, sur la base de prix standards, à date de réalisation de l'audit énergétiques réglementaire. Les montants précis des coûts de travaux de rénovation et des travaux induits ne peuvent être établis que par des professionnels du bâtiment. Ces professionnels proposent sous leur responsabilité des solutions techniques adaptées au projet, avec des coûts de fourniture et de main d'oeuvre correspondants, actualisés à date de la demande de prix par le maître d'ouvrage.

Les estimations des coûts de travaux de rénovation et des travaux induits dans ce rapport sont fournies en euros toutes taxes comprises. Un taux de TVA normal de 10% a été appliqué. Certains travaux de rénovation et certains travaux induits peuvent être sous conditions à une TVA à taux réduit. Se renseigner auprès des professionnels du bâtiment au moment de l'établissement des devis de travaux.

Scénario 2 "rénovation par étapes"

Première étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux. Elles peuvent évoluer entre la réalisation de l'audit et la concrétisation des travaux.

Aides nationales :
- MaPrimeRénov' Sérénité
- Certificats d'économie d'énergie (CEE)
- EcoPTZ

Aides locales :
- Aide complémentaire Habiter Mieux - Hauts-de-France
- Ces informations sont données à titre indicatif. Informez vous auprès de l'organisme qui délivre l'aide pour connaitre en details les conditions d'éligibilité.

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' :
france-renov.gouv.fr

Pour des conseils neutres et gratuits, échangez avec un conseiller France Rénov' :

france.renov.aisne@soliha.fr
tel: 03 23 26 73 61

Détails des travaux énergétiques	Coût estimé (*TTC)
Murs	
• Mur 1, mur 2, mur 3, mur 4, mur 5, mur 6, mur 7, mur 8, mur 9, mur 10, mur 11, mur 12, mur 13, mur 14, mur 15, mur 16 : Fourniture et mise en œuvre de laine de verre épaisseur 100 mm (R = 3.15 m2.K/W)(ITI), pour intégration dans contre-cloison plaque de plâtre sur ossature métallique. Fourniture et mise en œuvre de contre cloison de doublage, constituée d'1 plaque plâtre 13 mm, vissée sur fourrures métalliques avec appuis intermédiaires, compris finition joints entre plaques, joint d'étanchéité en périphérie. (Surface isolée : 111m²)	≈ 10852€
• Mur 17, mur 18 : Fourniture et mise en œuvre de laine de verre épaisseur 45 mm (R = 1.2 m2.K/W)(ITI), pour intégration dans contre-cloison plaque de plâtre sur ossature métallique. Fourniture et mise en œuvre, contre cloison doublage, épaisseur 61 mm, entraxe 600 mm, constituée de 1 plaques plâtre 13 mm, vissées sur ossature métallique, finition joints entre plaques, joint d'étanchéité. (Surface isolée : 13m²)	

***Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergetique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent evoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**

Détails des travaux énergétiques (suite)	Coût estimé (*TTC)
Planchers haut / Toitures	
• Toiture 2, toiture 3 : Isolation des combles par feutre en laine de verre revêtue kraft quadrillé, épaisseur 260 mm (R = 6,50 m2.K/W)(ITI), déroulé. Fourniture et mise en œuvre ce plafond non démontable, constitué d1 plaque plâtre 13 mm vissée sur ossature métal secondaire parallèle aux plaques, fourrure 47/50 suspendus par pattes à la structure bois, compris finition des joints. (Surface isolée : 104m²)	
• Toiture 1 : Isolation des combles en laine de verre de 240 mm d'épaisseur revêtu d'un surfaçage kraft, embrochée sur suspentes métallique fixées aux chevrons (R = 6.85 m2.K/W)(ITI). Fourniture et mise en œuvre de plafond non démontable, constitué d1 paque plâtre 13 mm vissée sur ossature métal secondaire parallèle aux plaques, fourrure 47/50 suspendus par pattes à la structure bois, compris finition des joints. (Surface isolée : 7m²)	≈ 16341€
• Toiture 4 : Fourniture et mise en œuvre de feutre laine de verre épaisseur 200 mm, revêtu kraft (R = 5.00 m2.K/W), pour intégration dans plénum de plafond en placue de plâtre sur ossature métallique. Fourniture et mise en œuvre de plafond non démontable, constitué d'1 plaque plâtre 13 mm vissée sur ossature métal secondaire parallèle aux plaques, fourrure 47/50 suspendus par pattes à la structure bois, compris finition des joints. (Surface isolée : 40m²)	
⚠ Pour une efficacité optimale, veillez à une bonne étanchéité à l'air de vos combles	
Ventilation	
• Fourniture et pose d'un kit VMC hygroréglable SF type A, y compris manchettes, colliers et sortie de toiture.	≈ 1562€
Locaux non chauffés	
• Combles 1 : Isolation des parois donnant sur un local non chauffé (Voir descriptif Plafond - Comble perdus).	≈ 1€

Détails des travaux induits	Coût estimé (*TTC)
• Démolition de doublage en matériaux de toute nature, collé ou sur ossature métallique. • Démolition de cloison de distribution en plâtre, y compris cescellement et dépose de blocs portes et poteaux. • Remise en l'état des installations électriques après la mise en place de l'isolant par l'intérieur (y compris remplacement des prises électriques, TV, téléphoriques). • Dépose avec réemploi de l'installation de plomberie après la mise en place de l'isolant par l'intérieur (y compris changement d'implantation des radiateurs et réparation de la tuyauterie).	≈ 14978€
• Démolition de plafond en plâtre sur lattis, ou plaques de plâtre sur tasseaux ou sur rails.	≈ 1676€

***Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergetique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent evoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**

Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement (kWhEP/m²/an et kg CO₂/m²/an)	Économies d'énergie par rapport à l'état intial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
188 | 49 D	- 40 % (- 127 kWhEP/m²/an)	- 46 % (- 45 kg CO₂/m²/an)	insuffisant	de 3260€ à 4420€	≈ 45411€
Logement correctement ventilé	- 43 % (- 129 kWhEP/m²/an)				

Nouvelle surface de référence

137.62 m² (-5.78 m² par rapport à l'état initial)

Répartition des consommations annuelles énergétiques

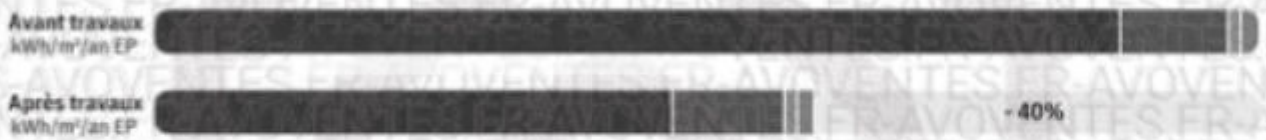

usage	chauffage	eau chaude	refroidissement	éclairage	auxiliaires	total
consommation d'énergie (kWh/m²/an)	fioul 148EF (148EP)	électricité 31EF (16EP)	0	électricité 3EF (1EP)	électricité 3EF (1EP) électricité 1EF (0EP)	188EP (110EF)
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 2570€ à 3490€	de 500€ à 690€	0€	de 70€ à 110€	de 90€ à 150€	de 3230€ à 4440€

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

***Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergetique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent evoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**

Deuxième étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux. Elles peuvent évoluer entre la réalisation de l'audit et la concrétisation des travaux.

Aides nationales :

- Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Aides locales :

- Aide complémentaire Habiter Mieux - Hauts-de-France
- Ces informations sont données à titre indicatif. Informez vous auprès de l'organisme qui délivre l'aide pour connaitre en details les conditions d'éligibilité.

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr

Pour des conseils neutres et gratuits, échangez avec un conseiller France Rénov' :

france.renov.aisne@soliha.fr
tel: 03 23 26 73 61

Détails des travaux énergétiques	Coût estimé (*TTC)
Systèmes de chauffage • Installation 1 : Pompe a chaleur AIR/EAU Inverter en relève d'une chaudiere fioul condensation, haute température, intégrant un échangeur coaxial, compresseur inverter PC 14 kW + APPOINT FIOUL 24 kW - SCOP >= 4.00, fluide R32, régulation embarqué, Page de fonctionnement optimum : +7°C - +35 °C , température départ chauffage : 55 °C température d'air extérieur 0°C - Alimentation monophasé pour installation de chauffage.	≈ 15124€

Détails des travaux induits	Coût estimé (*TTC)
• Dépose de la chaudière fioul existante. Ebouage d'installation de chauffage compris remise en charge et purge. • Fourniture et pose des robinets thermostatique à bulbe incorporé, droit ou d'équerre monté sur radiateur. Thermostat programmable, digital sans fil, action tout ou rien ou chrono proportionnel, sur système de chauffage. Moteur réversible, tête électrothermique. • Fourniture, pose et raccordement de l'installation électrique pour la mise en place du système.	≈ 3444€

***Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergetique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent evoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**

Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement (kWhEP/m²/an et kg CO₂/m²/an)	Économies d'énergie par rapport à l'état intial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
105 | 10 B	- 67 % (- 210 kWhEP/m²/an)	- 89 % (- 80 kg CO₂/m²/an)	insuffisant	de 1700€ à 2320€	≈ 18568€
Logement correctement ventilé	- 78 % (- 236 kWhEP/m²/an)				

Nouvelle surface de référence

137.62 m² (-5.78 m² par rapport à l'état initial)

Répartition des consommations annuelles énergétiques

usage	chauffage	eau chaude	refroidissement	éclairage	auxiliaires	total
consommation d'énergie (kWh/m²/an)	fioul 22EP (EF)	électricité 31EP (EF)	0	électricité 3EP (EF)	électricité 2EP (EF)	
	électricité 42EP (EF)				électricité 1EP (EF)	
						105EP (EF)
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 1020€ à 1400€	de 500€ à 690€	0€	de 70€ à 110€	de 80€ à 140€	de 1670€ à 2340€

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux…), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements…

***Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergetique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent evoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**

AVOVENTES.FR

Troisième étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux. Elles peuvent évoluer entre la réalisation de l'audit et la concrétisation des travaux.

Aides nationales :

- Certificats d'économie d'énergie (CEE)
- EcoPTZ

Aides locales :

- Aide complémentaire Habiter Mieux - Hauts-de-France
- Ces informations sont données à titre indicatif. Informez vous auprès de l'organisme qui délivre l'aide pour connaitre en details les conditions d'éligibilité.

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' :
france-renov.gouv.fr

Pour des conseils neutres et gratuits, échangez avec un conseiller France Rénov' :

france.renov.aisne@soliha.fr
tel: 03 23 26 73 61

Détails des travaux énergétiques	Coût estimé (*TTC)
Systèmes d'eau chaude sanitaire	
• Installation 1 : Ballon thermodynamique connecté mural sur air ambiant (local non chauffée), capacité de stockage 200 litres, profil de soutirage M (COP 2.4), ballon vertical, cuve en acier émaillé, régulation embarquée. Fluide R134A.	≈ 4696€

Détails des travaux induits	Coût estimé (*TTC)
• Dépose du ballon électrique pour la mise en place du système.	≈ 80€

***Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergetique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent evoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**

Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement (kWhEP/m²/an et kg CO₂/m²/an)	Économies d'énergie par rapport à l'état intial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
82 | 9 | B Logement correctement ventilé	- 74 % (- 233 kWhEP/m²/an) - 82 % (- 21 kg CO₂/m²/an)	- 90 % (- 81 kg CO₂/m²/an)	insuffisant	de 1380€ à 1880€	≈ 4776€

Nouvelle surface de référence

137.62 m² (-5.78 m² par rapport à l'état initial)

Répartition des consommations annuelles énergétiques

usage	chauffage	eau chaude	refroidissement	éclairage	auxiliaires	total
consommation d'énergie (kWh/m²/an)	fioul 22EP (22EF) électricité 42EP (12EF)	électricité 9EP (4EF)	0	électricité 3EP (1EF)	électricité 2EP (1EF) électricité 1EP (0EF)	82EP (30EF)
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 1010€ à 1390€	de 190€ à 270€	0€	de 70€ à 110€	de 80€ à 140€	de 1350€ à 1910€

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire ; EF → énergie finale (voir la définition en annexe)

* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

***Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergetique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent evoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**

Recommandations de l'auditeur

Le présent audit énergétique propose 2 scénarios de travaux :
- Scénario 1 : Un scénario de travaux en une seule étape qui est la somme des étapes du scénario 1
- Scénario 2 : Un scénario de travaux par étapes :
  - o Premiere Etape << sortie de passoire énergétique >> avec atteinte au minimum de la classe E.
  - o Dernière Etape << rénovation performante >> avec atteinte au minimum de la classe B.

Aucune dérogation aux objectifs de performance n'a été appliquée. La valeur vénale du bien n'a pas été communiqué.

Un diagnostics amiante avant travaux devra être réalisé par un technicien spécialisé. Dans le cadre d'un repérage amiante avant travaux (Code du Travail), il faut rechercher les matériaux ou produits figurant à l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019 (identique à la liste figurant dans la norme NF X46-020 d'Aout 2017). Cette annexe 1 est intitulée « Liste Non-exhaustive des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante à repérer », dès lors comme c'est le cas pour les missions avant démolition, la recherche pourra également concerner des matériaux ou produits non présents dans les programmes de repérages du CSP ou CDT.

Les scénarios de travaux intègrent l'etude des six postes de travaux mentionnés à l'article L. 111-1 du code de la construction et de l'habitation, sauf les éventuels postes dont la rénovation entrainerait des travaux induits et des surcoûts disproportionnés par rapport au gain énergétique.

Le scénario par étape n'intègre pas d'étape intermédiaire permettant d'atteindre la classe C (Cf Arrêté du 4 mai 2022, Art.11.1°.c). En effet, les caractéristiques techniques du bâtiment imposent un regroupement de certains travaux de rénovation pour optimiser le gain énergétique, pour respecter les réglementations en vigueur et pour éviter les travaux de reprises au niveau des interfaces entre les lots (risques de surcoût et de contre-performance). Se rapprocher de professionnels du bâtiment qui pourront proposer sous leur responsabilité le séquencement de certains lots de travaux (ex : isolation des murs extérieurs en deux étages, remplacement partiel des menuiseries...).

Les estimations des couts de travaux de rénovation et des travaux induits dans ce rapport sont établies pour des matériaux et équipements génériques, sur la base de prix standards, à date de réalisation de l'audit énergétiques réglementaire. Les montants précis des coûts de travaux de rénovation et des travaux induits ne peuvent être établis que par des professionnels du bâtiment. Ces professionnels proposent sous leur responsabilité des solutions techniques adaptées au projet, avec des coûts de fourniture et de main d'oeuvre correspondants, actualisés à date de la demande de prix par le maître d'ouvrage.

Les estimations des coûts de travaux de rénovation et des travaux induits dans ce rapport sont fournies en euros toutes taxes comprises. Un taux de TVA normal de 10% a été appliqué. Certains travaux de rénovation et certains travaux induits peuvent être sous conditions à une TVA à taux réduit. Se renseigner auprès des professionnels du bâtiment au moment de l'établissement des devis de travaux.

Traitement des interfaces

Le traitement des interfaces entre les postes de travaux lors d'une rénovation énergétique revêt une importance cruciale. Ces points de jonction entre différents éléments structurels, tels que les murs, les planchers et les fenêtres, jouent un rôle déterminant dans l'efficacité énergétique et le confort thermique du bâtiment.
Une réflexion sur l'ensemble des lots de travaux permet d'éviter les impasses de rénovation, de s'assurer de la gestion appropriée des interfaces pour minimiser les ponts thermiques et d'assurer l'étanchéité à l'air. Cette réflexion permet de réduire les pertes d'énergie et d'assurer le respect des bonnes pratiques pour faire face au problème d'humidité, afin d'assurer une bonne qualité de l'air intérieur et à la préservation santé des occupants.
Vous pouvez consulter le guide réalisé par l'ADEME, Travaux par étapes : les points de vigilance. Ce guide fournit des conseils pertinents pour garantir un traitement efficace des interfaces entre 2 lots de travaux réalisés non simultanément sur le chantier, dans une démarche de rénovation performante.

https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/5492-travaux-par-etapes-les-points-de-vigilance.html

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
ventilation	Aérer les pièces 5 minutes par jour, fenêtres grandes ouvertes.
chaudière	Entretien obligatoire par un professionnel → 1 fois par an Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence. Abaisser la température de 2 à 3°C la nuit.
radiateurs	Dépoussiérer les radiateurs régulièrement.
circuit de chauffage	Faire désembouer le circuit de chauffage par un professionnel → tous les 10 ans Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.
éclairages	Nettoyer les ampoules et luminaires.
isolation	Faire vérifier les isolants par un professionnel → tous les 20 ans

Les principales phases du parcours de rénovation énergétique

1 Définition du projet de rénovation

→ Préparez votre projet : choix des travaux, renseignement sur les aides, organisation du chantier et de l'articulation entre les artisans...

→ Inspirez-vous des propositions de travaux détaillées dans ce document.

→ Mon Accompagnateur Rénov' assure un accompagnement adapté et personnalisé des ménages afin de renforcer la qualité et l'efficacité des travaux de rénovation énergétique qu'ils engagent. Les ménages doivent obligatoirement avoir recours à MAR' agréés par l'Anah (ou ses délégations) pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' Parcours accompagné.

Identifiez l'Accompagnateur Rénov' le plus proche de chez vous : https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/mon-accompagnateur-renov

Vous pouvez être accompagné dans votre préparation de projet par un conseiller France Rénov. Ce conseil est neutre, gratuit et indépendant. Trouvez un conseiller près de chez vous : france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr

2 Recherche des professionnels et demandes de devis

→ Un conseiller France Rénov' peut vous orienter vers des professionnels compétents tout au long de votre projet de rénovation.

→ Pour trouver un artisan ou une entreprise, demandez à vos proches et regardez les avis laissés sur internet.

→ Pour obtenir des aides, vous devez recourir à un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

→ Lorsque vous avez reçu des devis, vous pouvez lancer votre demandes d'aides. Ne signez pas les devis avant de l'avoir fait.

Pour obtenir une aide financière, il est nécessaire de recourir à un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Trouvez votre professionnel ici : france-renov.gouv.fr/annuaire-rge

3 Demande d'aides financières

→ MaPrimeRénov' et les aides CEE sont les principales aides à la rénovation énergétique, calculées en fonction de vos revenus et des types de travaux réalisés.

→ Il existe d'autres aides en fonction de votre situation.

→ Une fois que vous recevez la confirmation de l'attribution des différentes aides financières et de leurs montants prévisionnels, vous pouvez signer les devis et engager les travaux.

Estimez les aides auxquelles vous avez droit sur le Simulateur Rénov' : https://france-renov.gouv.fr/aides/simulateur/

Créez votre compte MaPrimeRénov' : maprimerenov.gouv.fr/proxb

Vous pouvez également faire une demande d'éco-Prêt à Taux Zéro. Retrouvez la liste des banques qui le proposent ici : www2.apfas.fr/etablissements-affilies

4 Lancement et réalisation des travaux après dépôt de votre dossier d'aides

→ Lancement et suivi des travaux.

→ Lorsque le chantier est important, il peut être utile de faire appel à un maître d'œuvre (architecte ou bureau d'études techniques) dès le début de votre projet, dont la mission sera d'assurer la bonne réalisation des travaux et la cohérence entre les différents corps d'état.

→ Si vous ne faites pas appel à une maîtrise d'œuvre, nous vous conseillons de rassembler au moins une fois l'ensemble des artisans pour qu'ils se rencontrent et se coordonnent dans la réalisation des travaux.

5 Réception des travaux

→ À la réception, les travaux doivent être terminés. Ne réceptionnez pas des travaux avant d'avoir vérifié que ceux-ci sont correctement exécutés.

→ Lorsque les travaux sont terminés, transmettez les factures sur votre espace MaPrimeRénov' et effectuez votre demande de paiement. Faites de même pour les autres aides sollicitées.

Si vous ne faites pas appel à une maîtrise d'œuvre, vous pouvez vous aider de fiches de réception de travaux standardisées, par exemple celles du programme Profeel : https://programmeprofeel.fr/ressources/28-fiches-pratiques-pour-faciliter-la-reception-de-vos-travaux/

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

France Rénov'

Lexique et définitions

Rénovation énergétique performante

La rénovation énergétique performante d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment est en principe un ensemble de travaux qui permettent à ce bâtiment ou à cette partie de bâtiment d'atteindre la classe A ou B du DPE après l'étude des 6 postes de travaux essentiels à la réussite d'une rénovation énergétique (isolation des murs, isolation des planchers bas, isolation de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, production de chauffage et d'eau chaude sanitaire).

Rénovation énergétique performante globale

Une rénovation énergétique performante globale est une rénovation énergétique performante réalisée en une seule fois, dans un délai de moins de 18 mois pour une maison individuelle, et de moins de 36 mois pour un bâtiment d'habitation collective.

Neutralité carbone

La neutralité carbone vise à parvenir à un équilibre entre les émissions de carbone issues des activités humaines et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone. Pour l'atteindre, nous devons utiliser différents moyens pour réduire et compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par les activités humaines, en particulier le CO_2, le principal gaz à effet de serre en volume dans l'atmosphère.

Energie finale

L'énergie finale (kWh Ef) correspond à l'énergie directement consommée par l'occupant d'un logement. Elle est comptabilisée au niveau du compteur et sert de base à la facturation.

Energie primaire

L'énergie primaire (kWh Ep) est l'énergie contenue dans les ressources naturelles, avant une éventuelle transformation. Elle tient également compte (en plus de l'énergie finale consommée) de l'énergie nécessaire à la production, au stockage, au transport et à la distribution de l'énergie finale. L'Énergie Primaire est la somme de toutes les énergies nécessaires à l'obtention d'une unité d'énergie finale.

Photovoltaïque autoconsommée

L'autoconsommation photovoltaïque consiste à consommer sa propre production d'électricité solaire. Elle permet donc d'utiliser une énergie locale et abondante.

Résistance thermique

La résistance thermique, notée R, est la capacité du matériau à résister aux variations de chaleur, c'est-à-dire au chaud comme au froid. Plus la résistance thermique est grande, plus la performance de l'isolant sera élevée.

Gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie du rayonnement solaire en le redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre.

Déperditions thermiques

Les déperditions thermiques d'un bâtiment désignent la perte de chaleur à travers ses parois et par les échanges d'air avec l'extérieur. Leur ampleur peut être estimée par le calcul d'un coefficient de déperditions thermiques, comparé à une valeur de référence pour le bâtiment. De faibles déperditions thermiques permettent de limiter fortement les besoins de chauffage.

Confort d'été

Le confort d'été est la capacité d'un bâtiment à maintenir une température intérieure maximale agréable l'été, sans avoir à recourir à un système de climatisation.

Pathologie

Analyse des symptômes, des causes et des remèdes à apporter aux ouvrages qui présentent des désordres.

Système de pilotage

Le pilotage est un ensemble de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle dans votre logement. Ils permettent de limiter et d'optimiser les consommations d'énergie au sein de votre logement et de réduire ainsi l'empreinte carbone tout en garantissant le confort et le bien-être des usagers. Ces dispositifs associent le pilotage de l'énergie, des protections mobiles, des ouvrants et la détection des risques techniques.

Surface de référence (et surface habitable)

La surface prise en compte pour l'établissement de l'audit est la surface de référence du bâtiment. Cette surface est la surface habitable du bâtiment, à laquelle il est ajouté les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des pièces transformées en pièces de vie. La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond. Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas non chauffées, volumes vitrés prévus à l'article R.155-1 du code de la construction et de l'habitation, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Label BBC Rénovation

Label de performance énergétique de référence en rénovation. Les bâtiments atteignant le niveau BBC ont de faibles besoins énergétiques et émettent peu de gaz à effet de serre. C'est la performance, inscrite dans la loi, que chaque bâtiment doit viser d'ici à 2050.

Isolation des murs par l'intérieur

Dans le but de réduire les déperditions de chaleur, l'isolation des murs par l'intérieur consiste à appliquer un procédé d'isolation composé d'un matériau isolant, d'un dispositif de fixation et de protection (pare vapeur, ...) sur les parois intérieures du bâtiment, en veillant à éviter les ponts thermiques (points d'interruption de l'isolation, qui peuvent constituer des points de condensation et de dégradation des parois intérieures du logement).

Isolation rampants de toiture, plafonds de combles

L'isolation des rampants sous toiture consiste à insérer un procédé d'isolation composé d'un matériau isolant, d'un dispositif de fixation et de protection (pare vapeur,écran hautement perméable à la vapeur ...) entre les chevrons et/ou au-dessous des chevrons de la toiture. Le but est de supprimer les déperditions de chaleur.

Isolation des parois vitrées

L'isolation des parois vitrées peut correspondre au remplacement du simple vitrage existant par un double vitrage, à l'installation d'un survitrage en posant une vitre sur la fenêtre existante, au changement de la fenêtre en conservant le dormant existant ou enfin au remplacement de la fenêtre existante ce qui nécessite souvent des travaux de maçonnerie.

VMC

Une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) est un appareil permettant de renouveler l'air dans le bâtiment. L'installation ou le remplacement d'une VMC, en particulier si elle est hygroréglable ou double flux, vous permettra en général d'améliorer la qualité de l'air intérieur. Elle est recommandée en cas de pose d'isolation, notamment si celle-ci recouvre des entrées d'air.

Pompe à chaleur air/eau (PAC Air/Eau)

Equipement qui utilise les calories naturellement présentes dans l'air pour produire du chauffage et/ou de l'eau chaude sanitaire dans votre maison.

Chauffe eau thermodynamique

Cet équipement permet de produire de l'eau chaude sanitaire pour votre maison , avec un fonctionnement plus économe en énergie que les chauffe-eau traditionnels. Il récupère les calories présentes dans l'air pour réchauffer un liquide caloporteur. Ce fluide restitue ensuite la chaleur collectée au ballon d'eau pour produire de l'eau chaude sanitaire.

Fiche technique du logement (Etat initial)

Cette fiche technique liste les caractéristiques techniques du bâtiment ou de la partie de bâtiment audité renseignées par l'auditeur pour obtenir les résultats présentés dans la partie état initial de ce document.

référence du logiciel validé : **WinDPE v3**
référence de l'audit : **14173**
date de visite du bien : **05/02/2026**
invariant fiscal du logement : **Non communiqué**
référence de la parcelle cadastrale : **A 44**
méthode de calcul : **3CL-DPE 2021 (V 2025.11.1.0)**

Justificatifs fournis pour établir l'audit :
Néant

La surface de référence **d'un logement est la surface habitable du logment au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.**

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département	Observé/mesuré	**02680**
altitude	Données en ligne	**<= 400**
type de bien	Observé / mesuré	**Maison individuelle**
année de construction	Estimé	**Avant 1948**
période de construction	Estimé	**Jusqu'à 1948**
zone climatique		**H1a**
surface de référence du bien	Observé / mesuré	**143,40m²**
nombre de niveaux	Observé / mesuré	**1**
hauteur moyenne sous plafond	Observé / mesuré	**2.48m**

enveloppe (suite)

	référence pour les ponts thermiques		Plancher bas 1
	surface	Observé/mesuré	7.43
	type	Observé/mesuré	Dalle béton
	isolation	Observé/mesuré	Non
	périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	Observé/mesuré	16.48
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Sous-sol non chauffé
plancher bas 1	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final du plancher bas (Upb)	Méthode 3CL	0.429
	coefficient de transmission thermique du plancher bas sur vide sanitaire, sous-sol non chauffé ou terre-plein (Ue)	Méthode 3CL	0.429
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	3.18747
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	----------		
	référence pour les ponts thermiques		Plancher bas 2
	surface	Observé/mesuré	134.97
	type	Observé/mesuré	Dalle béton
	isolation	Observé/mesuré	Non
	périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	Observé/mesuré	49.7
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Plancher sur terre-plein
plancher bas 2	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final du plancher bas (Upb)	Méthode 3CL	0.49684
	coefficient de transmission thermique du plancher bas sur vide sanitaire, sous-sol non chauffé ou terre-plein (Ue)	Méthode 3CL	0.496842105263158
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	67.0587789473684
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	----------		
	référence pour les ponts thermiques		Plancher haut 1
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	5.77
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	5.77 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Combles aménagés sous rampant
	type de toiture	Observé/mesuré	Combles aménagés
	isolation	Observé/mesuré	Inconnu
	type isolation	Valeur par défaut	ITI
	année de construction / rénovation	Valeur par défaut	De 1975 à 1977
toiture / plafond 1	inertie	Observé/mesuré	Légère
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure

enveloppe (suite)

toiture / plafond 1 (suite)	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final du plancher haut (Uph)	Méthode 3CL	0.9
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	2.885
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	----------		
toiture / plafond 2	référence pour les ponts thermiques		Plancher haut 2
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	77.87
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	77.87 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Plafond bois sur solives bois
	type de toiture	Observé/mesuré	Combles perdus
	isolation	Observé/mesuré	Inconnu
	type isolation	Valeur par défaut	ITI
	année de construction / rénovation	Valeur par défaut	Inconnue
	inertie	Observé/mesuré	Légère
	type de local non chauffé	Observé/mesuré	Combles fortement ventilés
	surface Aiu	Observé/mesuré	98.06
	isolation Aiu	Observé/mesuré	Inconnu
	surface Aue	Observé/mesuré	128.47
	isolation Aue	Observé/mesuré	Non
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final du plancher haut (Uph)	Méthode 3CL	2
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	124.592
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.8
	----------		
toiture / plafond 3	référence pour les ponts thermiques		Plancher haut 3
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	20.19
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	20.19 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Plafond en plaque de plâtre
	type de toiture	Observé/mesuré	Combles perdus
	isolation	Observé/mesuré	Oui
	type isolation	Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	Observé/mesuré	13
	inertie	Observé/mesuré	Légère
	type de local non chauffé	Observé/mesuré	Combles fortement ventilés
	surface Aiu	Observé/mesuré	98.06
	isolation Aiu	Observé/mesuré	Inconnu
	surface Aue	Observé/mesuré	128.47
	isolation Aue	Observé/mesuré	Non
	Données intermédiaires		

enveloppe (suite)

	coefficient de transmission thermique final du plancher haut (Uph)	Méthode 3CL	0.27397
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	4.42520547945206
	coefficant de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.8
	----------		
toiture / plafond 4	référence pour les ponts thermiques		Plancher haut 4
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	38.37
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	38.37 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage
	type de toiture	Observé/mesuré	Combles perdus
	isolation	Observé/mesuré	Inconnu
	type isolation	Valeur par défaut	ITI
	année de construction / rénovation	Valeur par défaut	De 1975 à 1977
	inertie	Observé/mesuré	Légère
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Local non chauffé non accessible
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final du plancher haut (Uph)	Méthode 3CL	0.75
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	27.338625
	coefficant de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.95
	----------		
mur 1	référence pour les ponts thermiques		Mur 1
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	2.52
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	2.14 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	28
	isolation	Observé/mesuré	Non
	doublage		Avec lame d'air de moins de 15mm
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Ouest
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final du mur (Umur)	Méthode 3CL	1.83673
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	3.93061224489796
	coefficant de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	----------		
mur 2	référence pour les ponts thermiques		Mur 2
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	5.17
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	1.41 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples

enveloppe (suite)

mur 2	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	28
	isolation	Observé/mesuré	Non
	doublage		Avec lame d'air de moins de 15mm
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Ouest
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final du mur (Umur)	Méthode 3CL	1.83673
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	2.58979591836735
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	----------		
mur 3	référence pour les ponts thermiques		Mur 3
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	6.23
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	3.79 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	20 et -
	isolation	Observé/mesuré	Non
	doublage		Avec lame d'air de moins de 15mm
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Ouest
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final du mur (Umur)	Méthode 3CL	2.1875
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	8.290625
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	----------		
mur 4	référence pour les ponts thermiques		Mur 4
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	9.68
	type	Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	20 et -
	isolation	Observé/mesuré	Oui
	type isolation	Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	Observé/mesuré	4
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Sud
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final du mur (Umur)	Méthode 3CL	0.71429

enveloppe (suite)

	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	6.91428571428571
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	----------		
mur 5	référence pour les ponts thermiques		Mur 5
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	1.01
	type	Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	20 et -
	isolation	Observé/mesuré	Oui
	type isolation	Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	Observé/mesuré	4
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Ouest
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final du mur (Umur)	Méthode 3CL	0.71429
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	0.721428571428571
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	----------		
mur 6	référence pour les ponts thermiques		Mur 6
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	14.59
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	7.92 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	28
	isolation	Observé/mesuré	Oui
	type isolation	Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	Observé/mesuré	4
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Sud
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final du mur (Umur)	Méthode 3CL	0.69231
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	5.48307692307692
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	----------		
mur 7	référence pour les ponts thermiques		Mur 7
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	7.14
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	5.98 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	20 et -

enveloppe (suite)	mur 7	isolation	Observé/mesuré	Oui
		type isolation	Valeur par défaut	ITI
		épaisseur isolant	Observé/mesuré	4
		inertie	Observé/mesuré	Lourde
		orientation	Observé/mesuré	Sud
		plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		Données intermédiaires		
		coefficient de transmission thermique final du mur (Umur)	Méthode 3CL	0.71429
		déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	4.27142857142857
		coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
		----------		
		référence pour les ponts thermiques		Mur 8
	mur 8	surface totale (m²)	Observé/mesuré	14.61
		surface opaque (m²)	Observé/mesuré	9.56 (surface des menuiseries déduite)
		type	Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
		épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	20 et -
		isolation	Observé/mesuré	Oui
		type isolation	Valeur par défaut	ITI
		épaisseur isolant	Observé/mesuré	4
		inertie	Observé/mesuré	Lourde
		orientation	Observé/mesuré	Est
		plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		Données intermédiaires		
		coefficient de transmission thermique final du mur (Umur)	Méthode 3CL	0.71429
		déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	6.82857142857143
		coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
		----------		
		référence pour les ponts thermiques		Mur 9
	mur 9	surface totale (m²)	Observé/mesuré	7.64
		surface opaque (m²)	Observé/mesuré	7.3 (surface des menuiseries déduite)
		type	Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples
		épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	28
		isolation	Observé/mesuré	Oui
		type isolation	Valeur par défaut	ITI
		épaisseur isolant	Observé/mesuré	4
		inertie	Observé/mesuré	Lourde
		orientation	Observé/mesuré	Sud
		plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure

enveloppe (suite)

	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final du mur (Umur)	Méthode 3CL	0.69231
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	5.05384615384615
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	----------		
	référence pour les ponts thermiques		Mur 10
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	13.02
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	7.9 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	28
	isolation	Observé/mesuré	Oui
	type isolation	Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	Observé/mesuré	4
mur 10	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Sud
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final du mur (Umur)	Méthode 3CL	0.69231
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	5.46923076923077
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	----------		
	référence pour les ponts thermiques		Mur 11
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	7.71
	type	Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	28
	isolation	Observé/mesuré	Oui
	type isolation	Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	Observé/mesuré	4
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
mur 11	orientation	Observé/mesuré	Est
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final du mur (Umur)	Méthode 3CL	0.69231
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	5.33769230769231
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	----------		
mur 12	référence pour les ponts thermiques		Mur 12
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	13.02

enveloppe (suite)

mur 12	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	12.06 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	28
	isolation	Observé/mesuré	Non
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Nord
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final du mur (Umur)	Méthode 3CL	2.25
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	27.135
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	----------		
	référence pour les ponts thermiques		Mur 13
mur 13	surface totale (m²)	Observé/mesuré	3.15
	type	Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	28
	isolation	Observé/mesuré	Inconnu
	type isolation	Valeur par défaut	ITI
	année de construction / rénovation	Valeur par défaut	Inconnue
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Nord
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final du mur (Umur)	Méthode 3CL	2.25
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	7.0875
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	----------		
	référence pour les ponts thermiques		Mur 14
mur 14	surface totale (m²)	Observé/mesuré	8.18
	type	Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	28
	isolation	Observé/mesuré	Oui
	type isolation	Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	Observé/mesuré	2
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Nord
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		

enveloppe (suite)

	coefficient de transmission thermique final du mur (Umur)	Méthode 3CL	1.05882
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	8.66117647058823
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	----------		
mur 15	référence pour les ponts thermiques		Mur 15
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	9.92
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	7.92 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	28
	isolation	Observé/mesuré	Oui
	type isolation	Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	Observé/mesuré	4
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Nord
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final du mur (Umur)	Méthode 3CL	0.69231
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	5.48307692307692
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	----------		
mur 16	référence pour les ponts thermiques		Mur 16
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	10.18
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	7.95 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	28
	isolation	Observé/mesuré	Non
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Nord
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final du mur (Umur)	Méthode 3CL	2.25
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	17.8875
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	----------		
mur 17	référence pour les ponts thermiques		Mur 17
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	7.58
	type	Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	28
	isolation	Observé/mesuré	Non

enveloppe (suite)

mur 17	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Ouest
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	type de local non chauffé	Observé/mesuré	Cellier
	surface Aiu	Observé/mesuré	11.79
	isolation Aiu	Observé/mesuré	Non
	surface Aue	Observé/mesuré	19.91
	isolation Aue	Observé/mesuré	Non
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final du mur (Umur)	Méthode 3CL	2.25
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	12.79125
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.75
	----------		
mur 18	référence pour les ponts thermiques		Mur 18
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	4.21
	type	Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	28
	isolation	Observé/mesuré	Oui
	type isolation	Valeur par défaut	ITE
	épaisseur isolant	Observé/mesuré	4
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Nord
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	type de local non chauffé	Observé/mesuré	Cellier
	surface Aiu	Observé/mesuré	11.79
	isolation Aiu	Observé/mesuré	Non
	surface Aue	Observé/mesuré	19.91
	isolation Aue	Observé/mesuré	Non
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final du mur (Umur)	Méthode 3CL	0.69231
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	2.18596153846154
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.75
	----------		
mur 19	référence pour les ponts thermiques		Mur 19
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	8.47
	type	Observé/mesuré	Cloison de plâtre
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	5 à +
	isolation	Observé/mesuré	Non
	inertie	Observé/mesuré	Légère
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	type de local non chauffé	Observé/mesuré	Combles fortement ventilés

enveloppe (suite)	mur 19 (suite)	surface Aiu	Observé/mesuré	98.06
		isolation Aiu	Observé/mesuré	Inconnu
		surface Aue	Observé/mesuré	128.47
		isolation Aue	Observé/mesuré	Non
		Données intermédiaires		
		coefficient de transmission thermique final du mur (Umur)	Méthode 3CL	2.5
		déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	16.94
		coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.8
		----------		
	porte 1 (Porte sur Mur 2)	référence pour les ponts thermiques		Porte 1
		nombre	Observé/mesuré	1
		surface	Observé/mesuré	1.94
		type	Observé/mesuré	Porte en pvc avec double vitrage
		largeur du dormant	Observé/mesuré	5
		localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
		étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
		mur affilié	Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en briques pleines anciennes simples
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		Données intermédiaires		
		coefficient de transmission thermique final de la porte (Uporte)	Méthode 3CL	3.3
		déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	6.402
		coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
		----------		
	fenêtres / baie 1 (Fenêtre sur Mur 1)	référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 1
		nombre	Observé/mesuré	1
		surface	Observé/mesuré	0.38
		type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
		largeur du dormant	Observé/mesuré	5
		localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
		étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	15
		remplissage	Observé/mesuré	Air sec
		orientation	Observé/mesuré	Ouest
		type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en briques pleines anciennes simples

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 1 (Fenêtre sur Mur 1) (suite)	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final de la fenêtre (Ubaie)	Méthode 3CL	2.6
	coefficient de transmission thermique du vitrage (Ug)	Méthode 3CL	2.7
	coefficient de transmission thermique de la baie incluant vitrage et menuiserie (Uw)	Méthode 3CL	2.6
	proportion d'énergie solaire incidente qui pénètre dans le logement par la paroi vitrée (Sw)	Méthode 3CL	0.44
	surface sud équivalente (Sse)	Méthode 3CL	1.45464
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés au bâtiment (Fe1)	Méthode 3CL	1
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés à l'environnement (Fe2)	Méthode 3CL	1
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	0.988
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	----------		
	référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 2
	nombre		1
	surface		1.82
	type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
	remplissage	Observé/mesuré	Air sec
	type de volets	Observé/mesuré	Volets roulants alu
	orientation	Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
fenêtres / baie 2 (Fenêtre sur Mur 2)	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en briques pleines anciennes simples
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final de la fenêtre (Ubaie)	Méthode 3CL	2.3
	coefficient de transmission thermique du vitrage (Ug)	Méthode 3CL	2.7
	coefficient de transmission thermique de la baie incluant vitrage et menuiserie (Uw)	Méthode 3CL	2.6

enveloppe (suite)

	coefficient de transmission thermique de la baie incluant les protections solaires (Ujn)	Méthode 3CL	2.3
	proportion d'énergie solaire incidente qui pénètre dans le logement par la paroi vitrée (Sw)	Méthode 3CL	0.46
	surface sud équivalente (Sse)	Méthode 3CL	7.28364
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés au bâtiment (Fe1)	Méthode 3CL	1
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés à l'environnement (Fe2)	Méthode 3CL	1
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	4.186
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	----------		
	référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 3
	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	2.44
	type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
	remplissage	Observé/mesuré	Air sec
	type de volets	Observé/mesuré	Volets roulants alu
	orientation	Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 3 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
fenêtres / baie 3 (Fenêtre sur Mur 3)	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final de la fenêtre (Ubaie)	Méthode 3CL	2.3
	coefficient de transmission thermique du vitrage (Ug)	Méthode 3CL	2.7
	coefficient de transmission thermique de la baie incluant vitrage et menuiserie (Uw)	Méthode 3CL	2.6
	coefficient de transmission thermique de la baie incluant les protections solaires (Ujn)	Méthode 3CL	2.3
	proportion d'énergie solaire incidente qui pénètre dans le logement par la paroi vitrée (Sw)	Méthode 3CL	0.44
	surface sud équivalente (Sse)	Méthode 3CL	9.34032

enveloppe (suite)

	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés au bâtiment (Fe1)	Méthode 3CL	1
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés à l'environnement (Fe2)	Méthode 3CL	1
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	5.612
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	----------		
	référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 4
	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	6.67
	type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
	remplissage	Observé/mesuré	Air sec
	type de volets	Observé/mesuré	Volets roulants alu
	orientation	Observé/mesuré	Sud
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 6 - Murs en briques pleines anciennes simples
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
fenêtres / baie 4 (Fenêtre sur Mur 6)	coefficient de transmission thermique final de la fenêtre (Ubaie)	Méthode 3CL	2.4
	coefficient de transmission thermique du vitrage (Ug)	Méthode 3CL	2.7
	coefficient de transmission thermique de la baie incluant vitrage et menuiserie (Uw)	Méthode 3CL	2.8
	coefficient de transmission thermique de la baie incluant les protections solaires (Ujn)	Méthode 3CL	2.4
	proportion d'énergie solaire incidente qui pénètre dans le logement par la paroi vitrée (Sw)	Méthode 3CL	0.51
	surface sud équivalente (Sse)	Méthode 3CL	40.8204
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés au bâtiment (Fe1)	Méthode 3CL	1
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés à l'environnement (Fe2)	Méthode 3CL	1
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	16.008
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1

enveloppe (suite)	----------		
	référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 5
	nombre	Observé/mesuré	2
	surface	Observé/mesuré	0.58
	type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
	remplissage	Observé/mesuré	Argon
	orientation	Observé/mesuré	Sud
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
fenêtres / baie 5 (Fenêtre sur Mur 7)	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 7 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final de la fenêtre (Ubaie)	Méthode 3CL	2.5
	coefficient de transmission thermique du vitrage (Ug)	Méthode 3CL	2.6
	coefficient de transmission thermique de la baie incluant vitrage et menuiserie (Uw)	Méthode 3CL	2.5
	proportion d'énergie solaire incidente qui pénètre dans le logement par la paroi vitrée (Sw)	Méthode 3CL	0.44
	surface sud équivalente (Sse)	Méthode 3CL	6.1248
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés au bâtiment (Fe1)	Méthode 3CL	1
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés à l'environnement (Fe2)	Méthode 3CL	1
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	2.9
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	----------		
fenêtres / baie 6 (Fenêtre sur Mur 8)	référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 6
	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	5.05
	type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Avec retour

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 6 (Fenêtre sur Mur 8)	type de paroi	Observé/mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
	remplissage	Observé/mesuré	Air sec
	type de volets	Observé/mesuré	Volets roulants alu
	orientation	Observé/mesuré	Est
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Non homogène
	angle secteur 1	Observé/mesuré	30° <= <60°
	angle secteur 2	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 3	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 4	Observé/mesuré	<15°
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 8 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final de la fenêtre (Ubaie)	Méthode 3CL	2.4
	coefficient de transmission thermique du vitrage (Ug)	Méthode 3CL	2.7
	coefficient de transmission thermique de la baie incluant vitrage et menuiserie (Uw)	Méthode 3CL	2.8
	coefficient de transmission thermique de la baie incluant les protections solaires (Ujn)	Méthode 3CL	2.4
	proportion d'énergie solaire incidente qui pénètre dans le logement par la paroi vitrée (Sw)	Méthode 3CL	0.51
	surface sud équivalente (Sse)	Méthode 3CL	18.2556991
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés au bâtiment (Fe1)	Méthode 3CL	1
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés à l'environnement (Fe2)	Méthode 3CL	0.83
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	12.12
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	----------		
	référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 7
	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	0.34
	type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Avec retour
fenêtres / baie 7 (Fenêtre sur Mur 9)	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes

enveloppe (suite)	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
	remplissage	Observé/mesuré	Argon
	orientation	Observé/mesuré	Sud
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
fenêtres / baie 7 (Fenêtre sur Mur 9)	type de masques lointains	Observé/mesuré	Non homogène
	angle secteur 1	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 2	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 3	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 4	Observé/mesuré	30° <= <60°
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 9 - Murs en briques pleines anciennes simples
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final de la fenêtre (Ubaie)	Méthode 3CL	2.5
	coefficient de transmission thermique du vitrage (Ug)	Méthode 3CL	2.6
	coefficient de transmission thermique de la baie incluant vitrage et menuiserie (Uw)	Méthode 3CL	2.5
	proportion d'énergie solaire incidente qui pénètre dans le logement par la paroi vitrée (Sw)	Méthode 3CL	0.44
	surface sud équivalente (Sse)	Méthode 3CL	1.561824
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés au bâtiment (Fe1)	Méthode 3CL	1
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés à l'environnement (Fe2)	Méthode 3CL	0.87
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	0.85
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	----------		
	référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 8
	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	5.12
	type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
fenêtres / baie 8 (Fenêtre sur Mur 10)	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 8 (Fenêtre sur Mur 10)	remplissage	Observé/mesuré	Argon
	orientation	Observé/mesuré	Sud
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Non homogène
	angle secteur 1	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 2	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 3	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 4	Observé/mesuré	30° <= <60°
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 10 - Murs en briques pleines anciennes simples
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final de la fenêtre (Ubaie)	Méthode 3CL	2.8
	coefficient de transmission thermique du vitrage (Ug)	Méthode 3CL	2.6
	coefficient de transmission thermique de la baie incluant vitrage et menuiserie (Uw)	Méthode 3CL	2.8
	proportion d'énergie solaire incidente qui pénètre dans le logement par la paroi vitrée (Sw)	Méthode 3CL	0.51
	surface sud équivalente (Sse)	Méthode 3CL	27.260928
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés au bâtiment (Fe1)	Méthode 3CL	1
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés à l'environnement (Fe2)	Méthode 3CL	0.87
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	14.336
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	----------		
	référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 9
	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	0.48
	type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
fenêtres / baie 9 (Fenêtre sur Mur 12)	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
	remplissage	Observé/mesuré	Argon
	orientation	Observé/mesuré	Nord
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 9 (Fenêtre sur Mur 12) (suite)	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 12 - Murs en briques pleines anciennes simples
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final de la fenêtre (Ufbaie)	Méthode 3CL	2.5
	coefficient de transmission thermique du vitrage (Ug)	Méthode 3CL	2.6
	coefficient de transmission thermique de la baie incluant vitrage et menuiserie (Uw)	Méthode 3CL	2.5
	proportion d'énergie solaire incidente qui pénètre dans le logement par la paroi vitrée (Sw)	Méthode 3CL	0.44
	surface sud équivalente (Sse)	Méthode 3CL	1.155264
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés au bâtiment (Fe1)	Méthode 3CL	1
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés à l'environnement (Fe2)	Méthode 3CL	1
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	1.2
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	----------		
	référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 10
	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	0.48
	type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
	remplissage	Observé/mesuré	Argon
	orientation	Observé/mesuré	Nord
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
fenêtres / baie 10 (Fenêtre sur Mur 12)	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 12 - Murs en briques pleines anciennes simples
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final de la fenêtre (Ufbaie)	Méthode 3CL	2.5
	coefficient de transmission thermique du vitrage (Ug)	Méthode 3CL	2.6
	coefficient de transmission thermique de la baie incluant vitrage et menuiserie (Uw)	Méthode 3CL	2.5

enveloppe (suite)

	proportion d'énergie solaire incidente qui pénètre dans le logement par la paroi vitrée (Sse)	Méthode 3CL	0.44
	surface sud équivalente (Sse)	Méthode 3CL	1.155264
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés au bâtiment (Fe1)	Méthode 3CL	1
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés à l'environnement (Fe2)	Méthode 3CL	1
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	1.2
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	----------		
	référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 11
	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	2.00
	type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
	remplissage	Observé/mesuré	Argon
	type de volets	Observé/mesuré	Volets roulants alu
	orientation	Observé/mesuré	Nord
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 15 - Murs en briques pleines anciennes simples
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
fenêtres / baie 11 (Fenêtre sur Mur 15)	coefficient de transmission thermique final de la fenêtre (Ubaie)	Méthode 3CL	2.2
	coefficient de transmission thermique du vitrage (Ug)	Méthode 3CL	2.6
	coefficient de transmission thermique de la baie incluant vitrage et menuiserie (Uw)	Méthode 3CL	2.5
	coefficient de transmission thermique de la baie incluant les protections solaires (Ujn)	Méthode 3CL	2.2
	proportion d'énergie solaire incidente qui pénètre dans le logement par la paroi vitrée (Sse)	Méthode 3CL	0.44
	surface sud équivalente (Sse)	Méthode 3CL	4.8136
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés au bâtiment (Fe1)	Méthode 3CL	1

enveloppe (suite)

	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés à l'environnement (Fe2)	Méthode 3CL	1
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	4.4
	coefficant de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	----------		
	référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 12
	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	2.23
	type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
	remplissage	Observé/mesuré	Argon
	type de volets	Observé/mesuré	Volets roulants alu
	orientation	Observé/mesuré	Nord
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 16 - Murs en briques pleines anciennes simples
fenêtres / baie 12 (Fenêtre sur Mur 16)	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final de la fenêtre (Ubaie)	Méthode 3CL	2.2
	coefficient de transmission thermique du vitrage (Ug)	Méthode 3CL	2.6
	coefficient de transmission thermique de la baie incluant vitrage et menuiserie (Uw)	Méthode 3CL	2.5
	coefficient de transmission thermique de la baie incluant les protections solaires (Ujn)	Méthode 3CL	2.2
	proportion d'énergie solaire incidente qui pénètre dans le logement par la paroi vitrée (Sw)	Méthode 3CL	0.44
	surface sud équivalente (Sse)	Méthode 3CL	5.367164
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés au bâtiment (Fe1)	Méthode 3CL	1
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés à l'environnement (Fe2)	Méthode 3CL	1
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	4.906
	coefficant de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	----------		
pont thermique 1			

enveloppe (suite)

pont thermique 1 (suite)	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 1 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	1
	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kpb = 0.39
	----------		
pont thermique 2	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 2 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	2.35
	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kpb = 0.9165
	----------		
pont thermique 3	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 3 / Plancher bas 1
	Longueur	Observé/mesuré	2.5
	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kpb = 0.975
	----------		
pont thermique 4	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 4 / Plancher bas 1
	Longueur	Observé/mesuré	3.84
	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kpb = 1.1904
	----------		
pont thermique 5	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 5 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	0.4
	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kpb = 0.124
	----------		
pont thermique 6	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 6 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	5.79
	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kpb = 1.7949
	----------		
pont thermique 7	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 7 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	3.2
	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kpb = 0.992
	----------		
pont thermique 8	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 8 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	6.55
	Données intermédiaires		

enveloppe (suite)

pont thermique 8 (suite)	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kpb = 2.0305
	----------		
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 9 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	3.28
pont thermique 9	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kpb = 1.0168
	----------		
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 10 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	5.59
pont thermique 10	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kpb = 1.7329
	----------		
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 11 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	3.31
pont thermique 11	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kpb = 1.0261
	----------		
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 12 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	5.59
pont thermique 12	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kpb = 2.1801
	----------		
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 13 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	1.35
pont thermique 13	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kpb = 0.4185
	----------		
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 14 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	3.51
pont thermique 14	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kpb = 1.0881
	----------		
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 15 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	3.7
pont thermique 15	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kpb = 1.147
	----------		
pont thermique 16	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 16 / Plancher bas 2

enveloppe (suite)

pont thermique 16 (suite)	Longueur	Observé/mesuré	3.8
	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kpl(x))	Méthode 3CL	Kpb = 1.482
	----------		
pont thermique 17	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 17 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	2.83
	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kpl(x))	Méthode 3CL	Kpb = 1.1037
	----------		
pont thermique 18	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 18 / Plancher bas 2
	Longueur	Observé/mesuré	1.57
	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kpl(x))	Méthode 3CL	Kpb = 0.7693
	----------		
pont thermique 19	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 2 / Porte 1
	Longueur	Observé/mesuré	5.2
	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kpl(x))	Méthode 3CL	Kmen = 1.976
	----------		
pont thermique 20	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 1
	Longueur	Observé/mesuré	2.74
	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kpl(x))	Méthode 3CL	Kmen = 1.0412
	----------		
pont thermique 21	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 2 / Fenêtre 2
	Longueur	Observé/mesuré	5.13
	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kpl(x))	Méthode 3CL	Kmen = 1.9494
	----------		
pont thermique 22	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 3 / Fenêtre 3
	Longueur	Observé/mesuré	6.32
	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kpl(x))	Méthode 3CL	Kmen = 2.4016
	----------		
pont thermique 23	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 6 / Fenêtre 4
	Longueur	Observé/mesuré	7.47
	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kpl(x))	Méthode 3CL	Kmen = 0

enveloppe (suite)

pont thermique 23 (suite)	----------		
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 7 / Fenêtre 5
	Longueur	Observé/mesuré	6.2
pont thermique 24	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kmen = 0.992
	----------		
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 8 / Fenêtre 6
	Longueur	Observé/mesuré	6.59
pont thermique 25	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kmen = 0
	----------		
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 9 / Fenêtre 7
	Longueur	Observé/mesuré	2.34
pont thermique 26	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kmen = 0
	----------		
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 10 / Fenêtre 8
	Longueur	Observé/mesuré	6.63
pont thermique 27	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kmen = 0
	----------		
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 12 / Fenêtre 9
	Longueur	Observé/mesuré	2.8
pont thermique 28	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kmen = 1.064
	----------		
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 12 / Fenêtre 10
	Longueur	Observé/mesuré	2.8
pont thermique 29	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kmen = 1.064
	----------		
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 15 / Fenêtre 11
	Longueur	Observé/mesuré	5.7
pont thermique 30	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kmen = 1.767
	----------		
pont thermique 31	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 16 / Fenêtre 12
	Longueur	Observé/mesuré	6.22

enveloppe (suite)

pont thermique 31 (suite)	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kmen = 1.9282

	Type	Observé/mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
	façade exposées	Observé / mesuré	plusieurs
système de ventilation 1	Données intermédiaires		
	déperdition thermique par renouvellement d'air due au système de ventilation (Hvent)	Méthode 3CL	58.5072
	déperdition thermique par renouvellement d'air due au vent (Hperm)	Méthode 3CL	94.9334679989366
	valeur conventionnelle de la perméabilité sous Pa (Q4PaConv)	Méthode 3CL	2.5
	surface des parois déperditives hors planchers bas (Sdép)	Méthode 3CL	296.23
	----------		
	type d'installation	Observé/mesuré	Installation de chauffage seul classique
	surface chauffée	Observé/mesuré	143.40
	générateur type	Observé/mesuré	Chaudière Fioul standard
	énergie	Observé/mesuré	Fioul
	température distribution	Observé/mesuré	Haute/Autre émetteurs avant 1981
	générateur année installation	Valeur par défaut	1999
	Pn saisi	Valeur par défaut	36
	régulation installation type		Radiateur eau chaude bitube avec robinet thermostatique
	émetteur type	Observé/mesuré	Radiateur
	émetteur année installation	Valeur par défaut	1999
	distribution type	Observé/mesuré	Individuel eau chaude Haute température (=>65°) non isolé
	numéro d'intermittence		1
	émetteur	Observé/mesuré	Principal
	fonctionnement ecs	Observé/mesuré	Chauffage seul
	nombre de niveau chauffé	Observé/mesuré	1
systèmes de chauffage / Installation 1	Données intermédiaires		
	puissance nominale du générateur (Pn)	Méthode 3CL	36
	rendement de régulation (Rg)	Méthode 3CL	0.95
	rendement d'émission (Re)	Méthode 3CL	0.95
	rendement de distribution (Rd)	Méthode 3CL	0.88
	rendement annuel conventionnel du générateur (Rg)	Méthode 3CL	0.806501079787744
	pertes à l'arret du générateur (Qp0)	Méthode 3CL	0.36
	température de fonctionnement de la chaudière à 100% de charge (Tfonc100)	Méthode 3CL	70
	température de fonctionnement de la chaudière à 30% de charge (Tfonc30)	Méthode 3CL	52.5

	rendements à pleine charge (Rpn)	Méthode 3CL	87.1126050015346
	rendements à charge intermédiaire (Rpint)	Méthode 3CL	84.6689075023019
	consommations annuels de chauffage (Cch)	Méthode 3CL	39638.3900362764

équipement			
pilotage 1	numéro		1
	équipement	Observé/mesuré	Absent
	chauffage type	Observé/mesuré	Central individuel
	régulation pièce par pièce	Observé/mesuré	Avec
	système	Observé/mesuré	Radiateur / Convecteur
pilotage 2	numéro		Observé/mesuré
	équipement	Observé/mesuré	Observé/mesuré
	chauffage type	Observé/mesuré	Observé/mesuré
	régulation pièce par pièce	Observé/mesuré	Observé/mesuré
	système	Observé/mesuré	Observé/mesuré
systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1	production type	Observé/mesuré	Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie B ou 2 étoiles
	installation type	Observé/mesuré	Individuelle
	localisation	Observé/mesuré	En volume habitable et pièces alimentées contiguës
	volume ballon (L)	Observé/mesuré	200
	energie	Observé/mesuré	Electrique
	ancienneté	Observé/mesuré	2005
	type de production d'ecs	Observé/mesuré	accumulée
	nombre de niveau	Observé/mesuré	1
	Données intermédiaires		
	rendement de distribution (Rd)	Méthode 3CL	0.93
	rendement annuel conventionnel du générateur (Rg)	Méthode 3CL	1
	consommations annuels d'eau chaude sanitaire (Cecs)	Méthode 3CL	2328.17949316774

TH-Diag

Contrôle et Diagnostics Immobiliers

13 rue Henri Poizot 02790 SERAUCOURT-LE-GRAND
Portable : 06 30 69 98 76
Email : th-diag@orange.fr

DIAGNOSTIC DU RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

N° de dossier : 14173

Textes législatifs :

« Toute promesse de vente, tout acte authentique de vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation à un acquéreur non professionnel comprend un certificat de raccordement au réseau collectif. Ce diagnostic est indiqué à titre informatif – Validité 10 ans.. »

A – Demandeur
Nom : Mr
Fonction : PROPRIETAIRE
Adresse : 9 Rue de Dallon
Code postal : 02680
Ville : DALLON
Téléphone : /

Document remis :
Aucun

Personne(s) présente(s) :
Mr

B – Désignation du bien
Adresse : 9 Rue de Dallon
Code postal : 02680
Ville : DALLON
N° de cadastre : A 44
Etage : R+1

C- Propriétaire du bien
Nom : Mr
Fonction : PROPRIETAIRE
Adresse : 9 Rue de Dallon
Code postal : 02680
Ville : DALLON
Téléphone : /

D – Locataire (si différent du propriétaire)
Nom : /
Téléphone : /

E – Désignation du bâtiment

Type : Maison d'habitation sur deux niveaux avec cave
Nombre de niveaux : 2
Nombre de sous-sol : 1
Année de construction : Avant 1948
Nature du bâtiment : Maison d'habitation

F – Tableau d'état des lieux

Désignation	Résultats	Commentaires	Observation
Type de bâtiment	Maison d'habitation		
Existence des documents permettant de déterminer les caractéristiques du système d'assainissement	Non		
Existence des documents permettant de déterminer l'implantation du système d'assainissement	Non	Absence d'évent	Non-conformité
Type de réseau	Branchement sur regard collectif directement dans la rue.	Passage dans le sol (Non visible)	
Raccordement des eaux usées (W.C Habitation)	Branchement sur des regards situés sur le chemin en direction de la route	Passage dans le sol (Non visible)	
Raccordement des eaux usées (W.C Bâtiment Maison Vétuste)	Non raccordé (présence d'une fosse derrière)	Passage dans le sol (Non visible)	Non-conformité
Diamètre du branchement des eaux usées (En mm)	100 – 40 mm	Passage dans le sol (Non visible)	
Matériau du branchement	PVC	Passage dans le sol (Non visible)	
Raccordement des eaux vannes (Salle de bains Habitation)	Branchement sur regard collectif directement dans la rue.	Passage dans le sol (Non visible)	
Raccordement des eaux ménagères (Cuisine Habitation)	Branchement sur un regard situé sur le terrain arrière de la maison	Présence de boue dans le regard	
Raccordement des eaux pluviales de l'habitation.	Les eaux pluviales sont indéterminées.	Passage dans le sol (Non visible)	
Diamètres du branchement des eaux pluviales (en mm)	100		
Matériaux du branchement	Gouttières zinc et PVC		
Type de raccordement des eaux pluviales	Bon état		
Type de tampon de visite des eaux usées	Mauvais état (non conforme)		
Description des regards	Mauvais état (non conforme)		

G – Constatations diverses

Présence de plusieurs boites de raccordement sur le chemin (bouchées)
Présence d'un puit d'eau dans un bâtiment (Au début du terrain).

H - Observations

Le contrôle de l'état des canalisations et du bon fonctionnement de l'installation n'entre pas dans le diagnostic. La société TH-DIAG se dégage de toutes responsabilités quant au bon fonctionnement de celui-ci

I – Conclusions

Le jour de la visite, nous avons constaté qu'une partie de l'immeuble est raccordé au réseau d'assainissement collectif de la commune. (canalisation et regards bouchés (voir photos)
Du fait des regards bouchés, nous ne pouvons conclure au bon raccordement de l'immeuble dans sa totalité.

Date de la visite : 05/02/2026
Fait en nos locaux, le 05/02/2026
Pour valoir ce que de droit

AVOVENTES.FR

Photo(s) :

Regard de visite situé dans le chemin (complétement bouché) (non conforme) et non étanche
Stagnation de matières

Raccordement des WC (non visible)

Raccordement des eaux ménagères : Regard bouché – Présence de boue

TH-Diag
Contrôle et Diagnostics Immobiliers
13, rue Henri POIZOT 02790 SERAUCOURT LE GRAND
Portable : 06 30 69 98 76
Email : th-diag@orange.fr

ATTESTATION

Saint-Quentin,
Le 1er Janvier 2026

Je soussigné AVOVENTES , du cabinet TH-DIAG atteste sur l'honneur

Être en situation régulière au regard de l'article L271-6 du code da la construction et de l'habitation :

Article L.271-6
(ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 art. 18 Journal officiel du 9 juin 2005)
Les documents prévus aux 1°, 4°, 6° et 7° du I de l'article L.271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétences et disposant d'une organisation et de moyen appropriés.
Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions.

Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipement pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa

Un décret en conseil d'État définit les conditions et modalités d'application de présent article.

Et

Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier de diagnostics Technique.